

Si les Anglais étaient sincères, la réponse à la note allemande serait vite prête. Le cas est d'une simplicité élémentaire. Les faits devraient être publiés de la note, à plus forte raison après les cyniques déclarations de M. Stresemann et du chancelier Luther, au Reichstag.

La France n'a envisagé la conclusion d'un pacte de garantie que comme un retour à la conception du traité de Versailles. Ce traité avait reconnu la nécessité d'une coalition particulière du statut rhénan. D'où le pacte anglo-américain. Le pacte s'étant effondré à la suite de la carence des Etats-Unis, il s'agit de le reprendre. Les Allemands ne sont admis à participer que si leur signature représente un acte de réconciliation sincère. La paix une fois consolidée, on ajoute des traités d'arbitrage pour prévenir les conflits futurs.

Voilà la conception officielle du Quai d'Orsay. Elle prête à de nombreuses critiques. Elle procède de contradictions fondamentales qui favorisent les attaques. Situation d'autant plus fâcheuse que le système ne se maintient qu'à condition d'être accepté intégralement. La moindre concession et tout croule.

L'objectif allemand est radicalement opposé. Dans le pacte le Reich ne cherche pas la consolidation, mais la destruction du traité de Versailles. Dans les conventions d'arbitrage, il ne voit pas un moyen de prévenir les guerres futures mais un moyen de liquer la France.

Dès lors la réponse devrait être aisée : il suffirait de donner un texte très net de la thèse française, un texte beaucoup plus précis que celui du 16 juin, puis que les Allemands font ceux qui ne veulent pas comprendre et de souligner formellement tous les points inadmissibles du document du Reich. La note devrait conclure catégoriquement : « A prendre ou à laisser ». Avec les Allemands on ne parle jamais trop ferme.

Logiquement même cette réponse n'aurait même pas besoin d'être soumise à Londres puisque l'Angleterre a théoriquement approuvé nos principes. Du moins si elle était communiquée à titre de courtoisie, aucune objection ne devrait-elle être admise.

Voilà ce que dit le bon sens. Est-ce dans cette voie que nous marchons ? Y pensez-vous ? La note allemande était à peine publiée que les Anglais ont commencé à nous tâter pour savoir jusqu'à quel point ils pourraient nous amener sur la pente des concessions et quelle tactique adopter.

Une autre manœuvre plus subtile se dessine. Elle a été amorcée par un communiqué « Reuter » très perfide, qui fait remarquer que pour ce qui est du pacte lui-même, la note allemande est correcte. Alors ne pourrait-on s'en tenir là en laissant de côté les points litigieux. Je ne pense pas. La réponse à l'Allemagne ne devrait pas couvrir tous les points soulevés par la note de Berlin.

En même temps l'idée se fait jour d'exploiter le beau zèle dont l'Allemagne fait preuve à l'égard de la Société des Nations. Après tout, le Reich accepte virtuellement d'entrer dans la Ligue. Il ne s'agit que d'une réserve que sur le droit d'invoquer la neutralité de son territoire théoriquement désarmé. Or la réponse du Conseil de Genève dans sa session de mars a déjà accepté virtuellement de donner satisfaction à cette requête dès que l'Allemagne serait dans la Société. L'essentiel est donc de presser l'admission, d'autant que la note allemande prétend opposer le mécanisme de la Société des Nations à toutes les réserves d'indépendance de la France. Déjà on parle de faire venir M. Stresemann à l'assemblée de septembre, et de bâcler l'accord sur les bords du Leman.

Voilà la manœuvre qui se prépare. Elle est d'autant plus dangereuse que nos dirigeants perdent tout sens critique dès qu'on leur parle Société des Nations. Déjà M. Jouvenel en affectant de considérer que la résistance de l'Allemagne à la Société des Nations est le pivot de la note allemande, c'est au contraire le piège où on cherche à nous attirer.

SAINT-BRICE. POUR PAYER SHYLOCK Paris, 26 juillet. — Le ministère des finances nous communique la note suivante : « Des experts financiers partent aujourd'hui pour Londres, afin de poursuivre les négociations avec la Trésorerie anglaise, en vue du règlement des dettes. »

MM. Moreau-Neret, sous-directeur du mouvement général des fonds et Thion de la Chaux, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, ancien inspecteur des finances, dirigeront cette mission.

LES COUPS DE COUTEAU CONTINUENT Versailles, 26 juillet. — Le mystérieux blessé trouvé hier matin sur les bords de la Seine, à Saint-Cloud, a pu faire connaître, ce matin, son identité. C'est un nommé Adolphe Bon, employé au Halles de Paris. Le blessé, dont l'état est toujours très grave, n'a pu faire savoir dans quelles circonstances il avait été assailli. On croit que l'agression a eu lieu près du pont de Suresnes, et c'est de ce côté que les recherches se poursuivent. Bon a reçu deux coups de couteau à la jambe droite. On espère le sauver.

LES RESULTATS DES ELECTIONS DE BALLOTAGE. Le grand Rallye tricolore de Pougues-les-Faux. Le Tournoi de tennis du Pré-Fleuri.

PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 5.995 ABONNEMENTS: Nièvre et limitr... 55.00 80.00 16.00 Autres départ... 60.00 82.00 17.00 Union postale... 100.00 82.00 28.00 TELEPHONE: 2-47 & 2-48

Régional Quotidien VINGT CENTIMES Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS DIRECTEUR-REDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

LUNDI 27 JUILLET 1925

Disparus depuis le 3 juillet une femme est retrouvée morte dans sa cave Et le mystère plane

Paris, 26 juillet. — Dans une belle maison de l'avenue de Neuilly, au numéro 41, les époux Baudé, occupant au premier étage un confortable appartement de quatre pièces. Leur fils Albert-Marius, né le 25 janvier 1904, vivait avec eux.

Mme Albertine Baudé, née Boulier, 59 ans, exploitait avec son mari, Jean Baudé, né le 25 mai 1863, un magasin d'antiquités d'aspect coquet, situé 128, rue de Neuilly. Le fils Albert travaillait également dans la boutique remplie d'un nombreux et luxueux mobilier.

Mme Baudé ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales. A deux reprises, elle avait été internée dans une maison d'aliénés. En outre, son penchant pour le divo bouteille était grand, et à maintes reprises, on l'avait trouvée en état d'ébriété.

Le ménage s'entendait mal. Le ménage s'entendait très mal et en fait, les époux vivaient complètement séparés, le père partageant sa chambre avec son fils, tandis que la mère occupait seule la sienne. A chaque rencontre de Baudé et de sa femme, des scènes violentes éclataient qui se terminaient toujours de la même façon : le père et le fils rossaient d'importance Albertine Baudé. De nombreux témoignages en font foi.

Le 1er juillet, Mme Baudé disparut. Son mari se rendit le 5 juillet à un commissariat de Neuilly et fit part de cette disparition à M. Siry, commissaire, qui fit faire des recherches, d'ailleurs vaines, par un inspecteur des renseignements généraux.

Le frère de la disparue fit également des recherches pour retrouver sa sœur, mais ce fut sans résultat. La concierge de l'immeuble, Mme Fuhrmann, 62 ans, interrogée, déclara ne pas avoir aperçu sa locataire depuis le 1er juillet.

Or, ce matin, Mme Fuhrmann, intriguée par une forte odeur cadavérique émanant des caves, y descendit en compagnie de Mlle Jussierard, et voici le dramatique récit qu'elle nous a fait de son exploration souterraine.

« Je n'avais pas vu Mme Baudé depuis le 1er juillet à 21 heures. Elle s'était rendue ce jour-là à la fête de Neuilly et je me levais pas encore quand elle est venue. Le 3 juillet, son mari me demanda si je n'avais pas aperçu sa femme, je lui répondis que non.

Mardi dernier, je descendis dans les caves. Une forte odeur de cadavre y régnait. Croyant qu'il s'agissait d'un rat ou d'un chat crevé, je regardai dans la cave de l'égoût et dans la mienne, mais ne trouvant rien d'anormal, je ne poursuivis pas mes recherches.

Ce matin, avec Mlle Jussierard, je redescendis guidée par l'odeur. Je fis attention à pousser la porte de la cave de M. Guittard, le locataire du cinquième, qui ne l'utilisait jamais, ne la fermait pas à clef. J'aperçus, couché sur le dos, un nu, le buste seul recouvert d'un lambeau de linge. Je crus que Mme Baudé en complet état de putréfaction et la figure à moitié rongée.

Mlle Jussierard poussa un cri tellement aigu qu'il fut entendu par tous les locataires de la maison qui se précipitèrent au sous-sol. Seuls, MM. Baudé père et fils, ne se dérangèrent pas. Immédiatement les locataires de l'immeuble sortirent et, dans la rue, prévinrent l'agent cycliste Gaudot et un autre agent de police.

L'enquête M. Siry, commissaire de police, aussitôt averti, se rendit sur les lieux, et trouva le cadavre dans l'état indiqué par la concierge. Le corps fut envoyé à l'Institut médico-légal. Le père et le fils Baudé furent priés de se rendre au commissariat pour fournir des explications sur cette mystérieuse affaire.

Suivant M. Baudé sa femme, dans une crise de folie, avait dû descendre que on presqu'à la cave, où elle aurait succombé. C'est également l'avis du fils, mais les policiers pensent autrement, et croient que la malheureuse a été tuée par son mari dans l'appartement et transportée ensuite dans la cave de M. Guittard. Ils tiennent leur opinion sur le fait que le parquet de la salle à manger et le plancher de la cuisine ont été récemment lavés et frottés à l'eau de javel, mais pas entièrement cependant, seulement par places, comme pour faire disparaître des taches.

De plus, Mme Fuhrmann a trouvé plusieurs fois, dans les débris jetés dans la poubelle par M. Baudé, des vêtements de la défunte, qu'elle ramassa, étant encore en très bon état. M. Baudé déclara avoir donné à la concierge, ces vêtements, mais celle-ci déclare que c'est faux.

De plus, il est avéré que M. Baudé refusait toute nourriture à sa femme, et la laissait dans le plus grand dénuement. A maintes reprises, Mme Fuhrmann lui donna à manger.

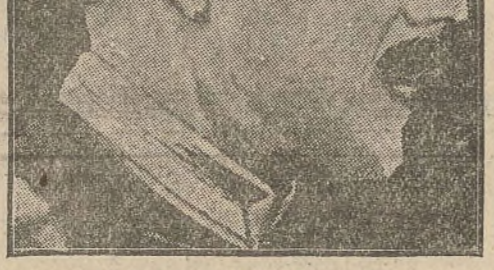
Ces jours derniers, la concierge remarqua que M. Baudé était constamment dans la cave. Mme Fuhrmann a fait ces déclarations à M. Siry. Ce dernier a apposé les scellés sur l'appartement et la boutique des époux Baudé et a gardé le père et le fils à sa disposition. Cet après-midi, M. Siry a continué son enquête.

Les troupes d'Abd El Krim paraissent fatiguées On s'attend néanmoins à d'autres attaques

Fez, 26 juillet. — Les renseignements que nous avons recueillis personnellement auprès des combattants confirment qu'au cours des combats à Ain-Aïcha, et Ain-Maoutouf, et pendant le nettoyage de la rive sud de l'Ouergha, l'ennemi n'a pas montré sa ténacité et son mordant habituels. Dès les bombardements par nos pièces de 155, sur leurs positions, cependant adroitement aménagées, les contingents d'Abd-el-Krim se sont enfoncés précipitamment, abandonnant leurs morts sur le terrain. Ce changement d'attitude prouve-t-il de la lassitude parmi les troupes, ou bien le chef rifain a-t-il retiré ses formations régulières pour les mettre en réserve, laissant les forces suppléantes défendre seules le terrain.

Le petit nombre des prisonniers réguliers 3 sur 30, semble donner corps à cette dernière hypothèse, d'autant plus que le groupement des forces ennemies vers Teroual et Ouessan, paraît en voie d'exécution.

Peut-être cette concentration préliminaire à un mouvement offensif sur la ville des Chorfas. Le découragement de certaines tribus dissidentes paraît cependant entraver l'action d'Abd-el-Krim. Nous voyons chez nous, par contre, les Ouled Fongouir, fraction des Jaïra, rester fidèles, malgré l'occupation de leurs villages par les réguliers rifains et coopérer effectivement au déblocage d'Ain-Maoutouf, ce qui est un triomphe reconfortant.



Le prince Aage de Danemark officier dans la Légion étrangère qui vient d'être blessé au Maroc

Le Maréchal Pétain va à Tétouan Fez, 26 juillet. — Le maréchal Pétain se rencontrera à Tétouan, avec le général Primo de Rivera.

Une manifestation communiste échoue piteusement

Paris, 26 juillet. — Le parti communiste qui devait procéder aujourd'hui à une manifestation de grande envergure à Garches, puis, après défense formelle du gouvernement dans la forêt de Sénart, où les organisateurs du mouvement se heurtèrent à une nouvelle opposition, décida en dernier ressort de faire sa démonstration sur le territoire acquis par le parti à Vitry-Châtillon. Mais la menace du temps et peut-être aussi les mesures prises, furent dans l'espèce, de très efficaces modérateurs.

Dès leur arrivée sur le terrain de rassemblement par les trains de Juvisy et de Rillouville, les manifestants furent dispersés par de nombreuses brigades de gendarmerie. Ne pouvant constituer le cortège qui devait être la phase la plus brillante de la manifestation, de nombreux partisans décidèrent de regagner la capitale. Un millier de fervents communistes s'obstinèrent cependant à gagner par petits groupes le bourg de Vitry-Châtillon. Ils furent reçus à bras armés par les défilants de la place du Marché, qui avaient pris les dispositions de fortune en vue de cette exceptionnelle visite.

Toutefois, la gendarmerie continua à exercer la plus rigoureuse surveillance sur les manifestants. M. Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine-et-Oise, était sur les lieux, prêt à donner les ordres nécessaires, nécessités par les circonstances.

Grâce à ces mesures préventives, aucun incident sérieux ne se produisit. Deux communistes, les nommés Pierre Legrand, 17 ans, et Louis Julien, 18 ans, furent arrêtés pour distribution de tracts antimilitaristes. Ils furent écroués à la maison d'arrêt de Corbeil. Leur arrestation fut maintenue en dépit des démarches faites par le député communiste Doriot.

LE TRI-CENTENAIRE DE SAINT-ANNE D'AURAY

Lorient, 26 juillet. — Commencée le 26 juillet 1924, la grande année du tri-centenaire de Sainte-Anne d'Auray s'est terminée aujourd'hui par des solennités importantes, qui se sont déroulées au milieu de la multitude des pèlerins en costumes bigarrés, venus de toute la Bretagne, et de nombreux étrangers.

Des fêtes avaient aussi été organisées à l'occasion de la venue en rade de Lorient, de diverses unités de l'escadre de la Méditerranée, ayant comme chef de file l'amiral Sébès et commandées par le capitaine de vaisseau Forget.

ON CAMBRIOLE UN ARTISTE Saint-Malo, 26 juillet. — La villa Caliban, appartenant à M. David Devries, artiste lyrique, à Paris, a été cambriolée cette nuit. M. Devries estime à 4.000 francs la valeur des objets dérobés.

AU GRAND PRIX DE VITESSE DE L'A. C. F. A 150 à l'heure, Ascari capote et se blesse mortellement

Benoit se classe premier en 8 heures 54' 41"

Linac-Montlery, 26 juillet. — La ligne de départ est à peine franchie qu'Ascari bonifié littéralement et prend la tête, tandis que Campari bloque son moteur et doit remettre en route, ce qui lui vaut un certain retard. Quatorze voitures prennent le départ. En voici la liste : 1. Sunbeam (Segrave); 2. Alfa-Roméo (Campari); 3. Bugatti (Pierre de Viscaya); 4. Delage (Albert Divo); 5. Sunbeam (J. Masetti); 6. Alfa-Roméo (Ascari); 7. Bugatti (Julius Goux); 8. Delage (Robert Benoit); 9. Sunbeam (Ch. Conelli); 10. Alfa-Roméo (Brilli-Peri); 11. Bugatti (Constantini); 12. Delage (Louis Wagner); 13. Alfa-Roméo (Fernand de Viscaya); 14. Bugatti (Foresti).

Le haut-parleur ne tarde pas à fournir les passages le long du parcours et, bientôt, la rouge Alfa-Roméo d'Ascari passe première devant les tribunes; elle précède déjà de 8 secondes la Delage de Divo, qui suit, le Bugatti sur Sunbeam, Wagner sur Delage et Campari sur Alfa-Roméo, qui relâit, à toute allure, le handicap de son mauvais départ.

Le spectacle des concurrents lancés à 200 à l'heure dans le virage précédant les tribunes est fort plaisant, mais ne vaut pourtant pas, par suite de la rapidité du passage des concurrents, la belle vision qu'avaient fournis les Grands Prix antérieurs de Tours et surtout de Linac.

Le premier tour est accompli par Ascari en 6 m. 8 s., soit à 122 km. Les autres suivent : Masetti sur Sunbeam, Wagner sur Delage et Campari de l'Alfa-Roméo, qui lui est réservé, après pour longtemps cependant, car un grain l'oblige bientôt à chercher un refuge en arrière, dans une partie plus protégée de la tribune. Nous remarquons autour de lui, MM. Laurent Eynac, sous secrétaire d'Etat à l'aéronautique, le maréchal Franchet d'Espèrey, les généraux Guérrier et Simon, M. Reibel Cornudet, sénateur de Seine-et-Oise, le baron Péllet, M. Louis Renault.

M. Doumergue s'intéresse vivement au passage des concurrents dont l'allure sur la piste devant les tribunes est fortement ralentie, car le sol est devenu très glissant. Les routes des voitures font jaillir l'eau qui recouvre le ciment. La moyenne s'est considérablement ralentie et on ne comprend aisément, car le circuit est devenu très dangereux, non seulement sur la piste de l'autodrome, mais aussi sur tout le parcours.

Les 900 km. (72 tours), sont couverts par Benoit, en 7 h. 57 m. 41 s. Le champion Delage, qui passe sous l'averse, conduisant d'une main et se protégeant les yeux de l'autre, est vivement acclamé par les spectateurs. Quelques tours avant les 600 kilomètres, Wagner s'arrête et se fait relayer par son camarade Torchy.

Benoit revient Aux 600 kilomètres, soit après le 48e tour, l'ordre est le suivant : 1er Benoit, en 5 h. 5' 15", moyenne 118 kilomètres. 2e Masetti, en 5 h. 10' 30". 3e Wagner, en 5 h. 20' 30".

Viennent ensuite Constantini, Goux, F. de Viscaya, Foresti, P. de Viscaya. Aux 650 kilom., Benoit est toujours en tête. Les deux leaders ont d'ailleurs considérablement ralenti. La pluie qui tombe en ondes torrentielles gêne considérablement les concurrents. La moyenne de Benoit est tombée à 100 kilom. à l'heure environ.

Aux 700 kilom., l'ordre n'a pas changé. La distance est couverte par Benoit en 6 heures 15'. L'équipe Bugatti est toujours groupée, mais incontestablement moins vite que ses adversaires. Le public est déçu de déjeuner devenu plus dense. Voici le classement aux 800 kilom., 64 tours, soit trois-quarts de la course : 1er Benoit en 7 h. 4', moyenne 110 kilom. environ. 2e Masetti, en 7 h. 11' 53". 3e Wagner, 4e Constantini, 5e Goux, 6e F. de Viscaya, 7e P. de Viscaya, 8e Foresti.

Wagner a repris sa place au volant. Benoit s'arrête et se ravitaillait au 62e tour. Il repart presque aussitôt. Et la ronde continue assez monotone, depuis que l'on a la certitude que, sans accident, la victoire ne peut plus échapper à Benoit qui termine premier en 8 h. 54' 41".

L'accident d'Ascari La première enquête ouverte sur l'accident d'Ascari, n'a pas permis d'en déterminer les causes avec exactitude, peut-être est-il dû à l'éclatement d'un pneumatique ou à la rupture d'une pièce, ou plus vraisemblablement à la folle témérité du malheureux conducteur qui a abordé ses virages à la corde au long d'une balustrade. C'est à l'entrée du village du Faye, à la sortie d'une légère courbe que la culbute se produisit. On présume qu'Ascari se servant son virage accrocha l'un des pleux de la clôture. Il passa à l'extérieur renversa la balustrade puis rentra sur la route pour en ressortir définitivement 150 mètres plus loin.

La voiture tourne alors deux ou trois sur elle-même avant de s'immobiliser. Fort heureusement aucun spectateur ne se trouvait sur la clôture à l'intérieur du virage, ce qui a évité que ce tragique accident ne dégénérât en catastrophe. Ascari était né à Milan en 1889. Il était donc âgé de 36 ans. Il était marié et père de deux enfants.

Ascari cultibute La course continuait régulièrement sans gros incidents lorsque le haut-parleur traitant une nouvelle doloureuse : Le leader Ascari s'était retourné.

La belle lutte engagée pour la deuxième place se termine à l'avantage de Campari qui, au 22e tour, passe brillamment Benoit devant les tribunes.

Ascari cultibute La course continuait régulièrement sans gros incidents lorsque le haut-parleur traitant une nouvelle doloureuse : Le leader Ascari s'était retourné.

Si vous allez chercher des timbres n'oubliez pas votre argent sur la table du café

Marseille, 26 juillet. — Deux individus avaient proposé à M. Pages, liquoriste, boulevard de la Paix, de lui vendre un stock de maïs et d'avoine. M. Pages accepta. Au moment de signer le reçu de la vente, l'un des vendeurs pria M. Pages d'aller lui acheter trois timbres de quittance au bureau de tabac voisin du bar où la proposition avait été faite. M. Pages alla chercher des timbres, laissant sur la table du bar son portefeuille contenant 19.000 francs. A son retour, il constata le départ des deux individus qui avaient emporté le portefeuille et son précieux contenu. S'apercevant alors, qu'il avait été victime de deux escrocs, M. Pages porta plainte. La police recherche les auteurs volés.



M. AUDOUIN, Premier Grand Prix de Rome (ARCHITECTURE) Phot. Not. Cl. Paris-Centre

LA MORT MYSTERIEUSE DU FACTEUR

Tours, 26 juillet. — M. Rioux, facteur rural à Savigny, qui était parti en motocyclette pour effectuer sa tournée, a été trouvé évanoui sur la route, transporté à l'hôpital de Chinon, le facteur y est mort sans avoir pu donner aucune indication sur les causes de l'accident dont il a été la victime.

On arrête de nouveaux bandits polonais

Lille, 26 juillet. — Un polonais connu sous le nom de Kowalski, vient d'être arrêté à Lille, en compagnie d'une polonaise, son amie, dont on ignore encore l'identité. Ces deux individus étaient porteurs, l'homme d'une somme de 800 francs et de quatre dollars, sa maîtresse, d'une somme de 195 francs, produits de diverses escroqueries. Kowalski aurait participé à l'assassinat à Paris, le 21 novembre dernier, d'un de ses compatriotes, nommé Slielinski. Kowalski et sa maîtresse vont être mis à la disposition de M. Lacomblez, juge d'instruction, chargé de l'affaire des Polonais.

Un bandit masqué assassina chez le banquier

Denain, 26 juillet. — Un inconnu s'est introduit dans l'appartement de M. Du mont, directeur du Crédit du Nord. Après avoir traversé une chambre, il est descendu au rez-de-chaussée, où il s'est trouvé en présence d'un veilleur de nuit qu'il a tué. Le directeur, prévenu par la sonnette d'alarme, accourut et s'est trouvé devant un bandit masqué. Il a rebrousse chemin et est rentré dans sa chambre aussitôt. Le malheureux a fait feu à travers la porte blessant grièvement le directeur de la banque ainsi que sa femme. La police mobile procède à une enquête.

Tallon se classe premier dans la traversée de Paris à la nage

Paris, 26 juillet. — En dépit d'un temps incertain et malgré les ondes qui n'épargnent guère cet après-midi dominical, une foule compacte de spectateurs garnissait les rives de la Seine, sur tout le parcours de la traversée de Paris à la nage et particulièrement les berges comprises dans l'enceinte de l'Exposition des Arts Décoratifs où l'arrivée devait avoir lieu. Là, en effet, tandis que les compétiteurs nagèrent vers le but, se déroulaient les brillantes attractions nautiques.

Le départ de la traversée avait cependant été donnée à 200 mètres en aval du pont National. L'arrivée eut lieu dans l'ordre suivant : 1. Tallon, du C. N. S., en 1 h. 43' 5". Tallon gagne la coupe Paul Poirat, la coupe du Jardin sur l'Eau et le prix du président de la République; 2. Canque, du C. N. P., en 1 h. 44' 10". Viennent ensuite : Chazeau, Lefèvre, Moga, Nivet, arrière, Henriette Gardelle, Moga Girard, Mme Pujol, Welker, Daussou, Z. Niolet, Mlle Gaudin.

Le C. N. P. remporte le challenge de Castellane.

Bar-le-Duc, 26 juillet. — Le nommé Jules Rothdier, 74 ans, berger à Condé-en-Barrois, s'est tranché la gorge avec un couteau. En se débattant, il a renversé une lampe qui a mis le feu à son lit. Rothdier est mort carbonisé.

Illustrations and small text at the bottom left, including 'LIRE EN PAGE 2' and 'Nos Informations de Dernière Heure'.

re de la défunte, M. Boullier, domicilié 1, rue du Parc, à Bois-Colombes.

Le 14 juillet, a-t-il dit, M. Bandé est venu voir pour annoncer la disparition de sa femme. Il me dit avoir fait sa déclaration au commissariat. Je lui ai conseillé de chercher partout, au grenier, à la cave, afin de retrouver ma sœur morte ou vivante. Il me répondit qu'il avait fouillé les caves et l'appartement sans résultat.

M. Boullier, que nous avons vu, n'a pas beaucoup d'estime pour son beau-frère. Il lui reproche surtout d'avoir laissé sa femme dans le dénuement.

Enfin, un architecte a déclaré que se trouvant un jour dans la boutique de l'avenue de Neuilly, il assiste à une violente discussion entre les époux Baudé, au cours de laquelle, le mari aurait dit textuellement :

— Quand pourrais-je me débarrasser de ce chameau-là.

L'enquête continue. En attendant, le père et le fils sont toujours gardés à la disposition de M. Sivi. Le magistrat attend pour prendre une décision, le résultat de l'autopsie que pratiquera incessamment le docteur Paul.

La course des bolides

(Suite de la page 1)

Le classement général

Voici le classement général de l'épreuve :

- 1^{er} Benoist, sur Delage, en 8 h. 54 m. 41 s. 1/5. Moyenne, 112 k. 220.
- 2^e Wagner, sur Delage, en 9 h. 02 m. 27 s. 2/5. Moyenne, 110 k. 700.
- 3^e J. Masotti, sur Sunbeam, en 9 h. 06 s. 1/5.
- 4^e Constantinini, sur Bugatti, en 9 h. 07 m. 35 s. 2/5.
- 5^e Goux, sur Bugatti, 6^e F. de Viscaya, sur Bugatti ; 7^e P. de Viscaya, sur Bugatti ; 8^e Foresti, sur Bugatti.

Ainsi qu'on le voit, le déchet de la course n'est pas énorme, si l'on tient compte que l'un des concurrents fut victime d'un accident, et que deux autres abandonnèrent en signe de deuil, il n'y eut que trois abandons.

Parmi les huit voitures classées, sept sont de fabrication française et une de fabrication anglaise.

L'homme Masotti, placé troisième, franchit la ligne d'arrivée, l'hymne anglais l'accueillit. M. Dommergue reçut et félicita le vaillant pilote qui ne descendit pas de son siège pendant les 1.000 kilomètres que comportait la course. Pendant ce temps, Benoist, accompagné de son mécanicien fait un tour d'honneur sur le circuit. Les deux hommes sont acclamés chaleureusement par les spectateurs. En passant devant le château de Saint-Eutrope, à l'endroit où ce matin le malheureux Ascari trouva une mort tragique, Benoist stoppe, et tête nue, il va déposer la gerbe de fleurs qui lui avait été offerte après son triomphe.

Le vainqueur n'est âgé que de 32 ans. Ce n'est que l'an dernier qu'il commença de piloter les grosses voitures dans les compétitions internationales. Apparaissant, il s'était acquis une grande notoriété en conduisant à la victoire de nombreuses fois, les cycloars de la marque Sunbeam, à laquelle il s'était attaché. Il détient le championnat de France de cette catégorie et battit de nombreux records.

Quant à Wagner, il est âgé de 43 ans. C'est l'un des plus valeureux conducteurs français. Depuis vingt ans, il a participé à toutes les grandes épreuves d'automobiles en France et en Amérique.

Les Courses

DIMANCHE A MAISONS-LAFFITTE

Prix d'igny. — 1. Chardin, M. Lazard ; 2. Nanius, A. de Fourmès ; 3. Oustit, P. Joy-Gould.

Pari mutuel : 40,50 et 21,50 ; 16,50 et 7,50 ; 17 et 8 ; 37 et 15.

Prix d'Oully. — 1. Armistice, A. Hoffmann ; 2. Cassard, J. P. ; 3. Rhigos Fervais.

Pari mutuel : 124,50 et 75,50 ; 36 et 20 ; 23 et 12 ; 22 et 11.

Prix Monarque. — 1. Canapé, M. Lazard ; 2. Sandilif, F. Hildcock.

Pari mutuel : 26 et 13 ; 20,50 et 7,50 ; 17,50 et 9.

Omniium de deux ans. — 1. Dearyville, Mme Edmond-Blanc ; 2. Darial II, prince Aga Khan ; 3. La Caporal, J. Matessian.

Pari mutuel : 18 et 8,50 ; 12 et 6,50 ; 20 et 10.

HIER A CHALON-SUR-SAONE

Prix de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval. — 1. Aymes (Dubail) ; 2. Vénitienne (Hirv) ; 3. Ultra-Royaliste (Pouzet).

Pari mutuel : pesage, 14 ; pelouse, 13.

Deuxième Prix de la Société d'Encouragement (hors série n° 9). — 1. Anabai (Bouché) ; 2. Font-Oubore (Robert) ; 3. Belakir (Reverdy).

Pari mutuel : pesage, 18, 11, 9 ; pelouse, 25, 20, 10 et 8.

Prix du Conseil Général de Saône-et-Loire. — 1. Glorieuse-Incertitude (de Salverty) ; 2. Léon (Bézard).

Pari mutuel : pesage, 7,50 ; pelouse, 3.

Steeple-Chase cross-country international de la Société Sportive d'Encouragement. — 1. Tirbouchon (Bonin) ; 2. Ullite-II (Davays) ; 3. Traviata (Hoch).

Pari mutuel : pesage, 91, 53, 16 ; pelouse, 73,50, 29,50 et 13,50.

Prix de Province de la Société d'Encouragement. — 1. Cambrolier (Robert) ; 2. Angena (Bartely) ; 3. Lala (Todi).

Pari mutuel : pesage, 8, 8,50, 9 ; pelouse, 8, 6 et 10.

Premier prix de la Société des Steeple-Chases de France. — 1. Cochenille (de Vanvrière) ; 2. Chantrelle (Nourissat) ; 3. Chantrelle-Verte (Serval).

Pari mutuel : pesage, 13,50, 9,50 et 8,50 ; pelouse, 22, 12 et 8.

Prix du Gouvernement de la République. — 1. Optimiste (Bouché) ; 2. Espérance (Germes).

Pari mutuel : pesage, 25,50 ; pelouse, 20,50.

Deuxième Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — 1. Why-Worry (de Bonard) ; 2. Manille (Aupéché) ; 3. Agrif (de Salverty).

Pari mutuel : pesage, 14,50 ; pelouse, 12.

UNE POLONAISE VOLAIT LES PORTEMONNAIES

Paris, 26 juillet. — La police judiciaire a arrêté une femme nommée Walecki, d'origine polonaise, qui venait de voler un porte-monnaie dans un grand magasin. On a trouvé sur elle une dizaine de mille francs en billets de banque de divers pays. Le mari de la voléeuse, Casimir Walecki, 32 ans, invité à se présenter à la police judiciaire, a été trouvé nanti d'une assez forte somme, dont il n'a pu indiquer exactement la provenance. Il a prétendu tenir cette somme d'un de ses oncles.

L'enquête a établi que le ménage était arrivé en France, il y a deux mois et qu'à cette époque, il n'avait aucun ressource. Les deux individus sont gardés à la disposition de la justice.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Région Parisienne. — Temps couvert avec pluie devenant nuageux avec averses et éclaircies. Vent de sud-ouest assez fort. Minimum de température environ 13°.

Région du Centre. — Temps nuageux avec averses et éclaircies. Vent de sud-ouest modéré. Minimum de température, environ 14 degrés.

Région du Massif-Central. — Mêmes prévisions que pour le Centre. Temps nuageux avec éclaircies. Quelques averses et pluies. Minimum de température, environ 14 degrés.

Plus de 1.400 pêcheurs ont pris part au concours de Cercy-la-Tour qui fut parfaitement réussi

(De notre envoyé spécial)

La Nièvre est le département qui compte le plus de sociétés de pêche groupant le plus grand nombre de pêcheurs.

En mettant hors concours la *Crocodile*, avec ses trois mille adhérents, il existe une quantité d'autres sociétés qui doivent tenir notre attention.

En premier lieu, nommons la *Carpe*, de Cercy-la-Tour, qui, hier dimanche, a organisé un concours de pêche réussi.

La *Carpe* est une vieille société, sa fondation remonte à 1903. Voici, à l'heure actuelle, quelle est la composition de son bureau :

MM. Vignon et Charleuf, président et vice-président d'honneur ; M. Gatellier, président ; MM. Plissard, vice-président ; Pliou, secrétaire ; Lagarde, trésorier ; Beaulieu, Garnet, Thiéblament, Jault, maire de Cercy ; Briat, Cottin, Murel, membres du bureau.

Les dirigeants de cette société ont l'expérience des concours. Aussi hier, tout se passa-t-il sans accroc.

Le défilé en ville

Et cependant, plus de quatorze cents pêcheurs, appartenant aux diverses sociétés du département, avaient répondu à l'appel. Voici quelques-unes des sociétés représentées :

La *Corcille*, de Nevers ; la *Tanche*, d'Imphy ; la *Brême*, de Decize ; la *Vandoise*, de Fourchambault ; le *Barbeau*, de Tannay ; la *Flottante*, de Pannecot ; l'*Anguille*, de Cobigny ; la *Vandoise*, de Clamecy ; la *Goujon*, de Charrin ; le *Brayot*, d'Ury ; le *Garbot*, de Guérisny ; les sociétés de Château-Chinon, Verneuil, Vandenesse.

Le matin, à 8 heures, toutes les sociétés, précédées par le Fanion de Cercy, sous l'habile direction de M. Ménard, chef de musique, prirent part au défilé. Remarqué dans le défilé une charmante cantinière, Mlle Dret, de Clamecy, qui arborait un costume des plus gracieux.

Les pêcheurs se rendirent ensuite sur les lieux qui devaient être le théâtre de leurs exploits, en l'espèce le canal.

Tout était parfaitement bien compris, en un clin d'œil chacun trouva sa place.

Mais ce n'est pas une petite chose que de casser quatorze cents pêcheurs à la ligne.

Nous parcourons le « front », nous faisons trois kilomètres, et il y a encore des pêcheurs... et des pêcheuses.

Renonçant à en voir la fin, nous remontons et trouvons frère Saint-Eloy, avec lequel nous échangeons des propos amicaux et aussi, quelques juleps réconfortants.

La clôture du concours et le banquet

À 11 h. 30, on annonce la fin du concours. Immédiatement, les pêcheurs se précipitent pour faire jauger leur prise.

Tout a été prévu. A chaque secteur il y a un contrôleur, muni de balances. En une heure, toutes les pesées sont faites.

Bravo pour les organisateurs.

Ensuite on se rend au banquet qui a lieu à l'hôtel Moderna.

Faisons une incursion dans le domaine culinaire. L'hôtel Moderna a fait royalement les choses. Le menu était parfait. Signalement en passant certain saumon sauce chinoise.

Ce saumon était de taille et la sauce nous a réconcilié avec la cuisine chinoise. Qui nous parlait de nids d'hirondelles ?

Les Chinois se nourrissent fort bien !

Au dessert, le président de la Carpe, M. Gatellier, prit la parole et remercia les nombreux assistants et pêcheurs.

On chanta quelques juleps réfrains et tout le monde se dirigea vers la place de la Mairie où eut lieu la distribution des récompenses.

Le Palmaris

Nous ne pouvons, étant donné l'heure tardive, donner le palmarès complet. D'autant plus qu'il y eut 400 prix de distribués. Tout le monde est son prix, même ceux qui n'avaient rien pris qu'une minuscule ablette.

Voici quelques-uns des vingt-quatre premiers lauréats :

1^{er} prix, 250 fr., M. Naudou, de Cercy ; 2^e prix, 200 fr., M. Mitre, Cercy ; 3^e prix, 150 fr., M. Billoué, Nevers ; 4^e prix, 100 fr., Michel Blouin, Nevers ; 5^e prix, 60 fr., M. Ganty, Decize ; 6^e prix, 50 fr., M. Paulat, garde-pêche de la Corcille, Nevers ; 7^e prix, 50 fr., M. Michon, Vandenesse ; 8^e prix, 40 fr., M. Lafaille, Cercy ; 9^e prix, une perche à ligne, M. Teinturier, Imphy ; 10^e prix, 30 fr., M. Louis, Cercy ; 11^e prix, un napperon, M. Follereau, Cercy ; 12^e prix, un chapeau, M. Coltout, Imphy ; 13^e prix, une perche à ligne, M. Roux, Cercy ; 14^e prix, un litre Triple-Sec, M. Beaune ; 15^e prix, un écorin cuiller, M. Daubon, Nevers ; 16^e prix, une chemise, M. Boutet, Nevers ; 17^e prix, un litre de marc, M. Rosier, Nevers ; 18^e prix, M. Rallot, Cercy ; 19^e prix, 20 fr., M. Pinon, Imphy ; 20^e prix, M. Mausson, Nevers ; 21^e prix, M. Daladier, Pannecot ; 22^e prix, M. Aubert, Imphy ; 23^e prix, M. Pautet, Nevers ; 24^e prix, M. Souilla, Cercy.

Revue de la Presse

COMBIEN EN RESTE-T-IL ?

L'Humanité (en manchette) :

Le gouvernement a menti !

Il a toujours déclaré qu'Abd el Krim ne faisait pas de prisonniers.

Le chef rifain offre de rendre SANS RANÇON UN TIERS des prisonniers qu'il possède, tant Espagnols que Français.

CEUX QUI S'INSURGENT CONTRE L'EMPLOI DES GAZ AU MAROC SONT D'ABORD CEUX QUI N'ONT RIEN A GRANDEUR DES RIFFAINS POUR LEUR PEAU

L'Action Française (Charles Maurras) :

Pourlant un vieux Marocain m'écrivit :

C'est avec un ardent intérêt que j'ai lu votre énergique campagne en faveur de l'emploi des gaz employants sur le front marocain, ancien combattant du Maroc, en 1912, 13 et 14, voulez-vous me permettre de vous livrer quelques réflexions que j'ai faites depuis le début de cette campagne et que vous ne pensez pas avoir dites.

Tout ceux qui s'insurgent contre l'emploi des gaz au Maroc (ce sont d'abord ceux qui n'ont rien à craindre des Riffains pour leur chère petite peau) ne se rendent pas compte de la situation de la grande majorité de ceux qui ont été enrôlés dans les Riffains et nous. Y ont-ils songé seulement ? Oui... peut-être, mais mal sûrement.

Quant Abd el Krim se rendra bien compte qu'il n'y a rien à faire, que nous sommes déterminés à le forcer comme un sanglier dans sa bauge, c'est lui qui fera des propositions de paix et non plus ce super-criain de P. Painlevé qui ferait mieux de rechercher une solution à la quadrature du cercle que d'essayer d'apaiser l'aventurier dont il a fait par sa sottise et celle de ses parents, l'idole de l'Islam. Des propositions de paix à Abd el Krim, et cela au moment même où celui-ci est en bon bout ! Il a dit en rêvant en lisant cette ahurissante nouvelle !

Des propositions de paix ? Il faut que ce soit le Riffain qui les fasse !

« Abd el Krim, idole de l'Islam. » Vous arrêtez ce mot au passage. Ça n'est pas sensible mais ça sent le vieux. Les Riffains sont ceux qui ne fréquentent en portant témoignage. Le voleur de portefeuille et M. Pierre Bertrand peuvent ajouter à nos noms toutes les épithètes qu'il leur plaira. Il reste qu'ils viennent de faire une situation morale de premier ordre à ce vide et tenace ennemi de leur patrie. Les mots de Riffain, mais voilà une chose qui ne s'en ira pas.

ARRÊTER LES COUPABLES ?... CE SONT LES ÉLECTEURS

La Victoire :

On parle beaucoup des mesures arrêtées par le gouvernement pour réprimer les menées communistes.

M. Abraham Schrameck ferait mieux d'arrêter les coupables.

MAIS LA FRANCE MÉRITERAIT MIEUX

Le Quotidien (Pierre Bertrand) :

On a les représentants qu'on mérite.

IMPÔTS ET MONOPOLES

L'Echo de Paris (Junius) :

Les Français paient beaucoup d'impôts. Ils en paieront plus l'an prochain. Passe encore si, comme on dit, ils en avaient pour leur argent. Mais ce n'est pas le cas, et jamais les services publics, dont l'impôt représente le prix, n'ont été si inférieurs à leurs tâches.

CE QUI COLLE L'ESCLAVAGE : LE COLLIER D'ÉPAULE A L'USAGE DU CHEVAL

Le Gaulois (Lucien Dubech) :

Buffon avait déjà dit que le cheval était la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite. M. Lefebvre des Noettes complète et met au point cette formule célèbre. Ce fut une noble conquête que de passer au cheval la bride et le mors. C'en fut une bien autrement belle et importante que de lui faire porter le joug. Mais ce n'est pas une façon rationnelle pour qu'on ait tiré parti de ses services.

Vous continuez à penser que nous voulons rien. On a dit au collier d'épaule, c'est-à-dire, depuis la plus haute antiquité, l'usage du collier d'épaule à l'usage du cheval. Et personne n'y avait pensé avant M. Lefebvre des Noettes. Et cette vue si hardie, si neuve, si séduisante pour l'esprit et dont nous sommes si fiers, n'est que le résultat d'un hasard. L'ouvrage ou elle aura paru, en un temps qui se vante de tout savoir et tout comprendre, aura passé inaperçu.

UN DESPÈRE SE PEND

Blois, 26 juillet. — Le visage ravagé par un cancer, M. Jean Habert, 77 ans, rentier à Mur-de-Sologne (Loir-et-Cher), s'est pendu.

DERNIÈRE HEURE

Pour la deuxième fois depuis trois semaines les Riffains échouent à Tafran

Fez 26 juillet. — Au nord d'Ouzenzan, l'ennemi qui avait manifesté l'intention d'occuper Djebel Sarsar n'a pas précisé sa menace. Nous avons envoyé un groupe de partisans et des goumiers qui ont occupé cette montagne sans rencontrer d'opposition.

Plus tard, une attaque est possible sur notre poste d'Am-Souk. Nous avons donc dans la nuit du 23 au 24, l'ennemi s'est installé sur les pentes au sud de Tafran, d'où, au petit jour, il a déclenché une attaque sur le poste. Nous avons riposté par une contre-attaque et délogé l'ennemi qui s'est enfilé en désordre, abandonnant dans les barbelés six cadavres, des fusils Mauser, des pelles, des poches, etc.

La nuit suivante, l'ennemi est venu emporter ses morts et ses blessés que nous apercevions à 300 mètres du poste. C'est la deuxième fois, en trois semaines, que l'ennemi attaque sans succès Tafran, sans d'ailleurs nous causer de pertes. Vers Aïn-Aïcha, on ne signale aucun mouvement ennemi.

Ce dernier n'a pas réagi contre notre opération de dégagement de l'Ouergha.

L'aviation a continué à harceler l'ennemi. 23 avions de bombardement ont opéré sur le pays des Beni-Zerzoula, particulièrement sur le village d'Aïn-Aïcha, comprenant 500 maisons. Le calme complet règne au nord de Tafran, et les communications avec Dar Caïd-Moudouh et Aid-Moroudiyq sont absolument sèches.

LES PROCÉDES D'ABD-EL-KRIM

Fez, 26 juillet. — Les mouvements de son escadron, esquissés par les Tsonis et les Brahines, n'ont pas échappé à Abd-el-Krim. Son frère avait convoqué hier, chez les Bemoled, les principaux notables de cette tribu. Il fit rassembler 500 hommes et les envoya comme otages à Adjour, en garantie de la fidélité des tribus félicissantes.

Les Khiala et les Beni-Ouarane, tribus du sud de la route de Tafran, ont envoyé vers le Nord quelques groupes afin de moissonner les récoltes des tribus passées à l'ennemi. En résumé, le calme règne sur tout le front, sauf la menace d'une attaque qui peut être actuellement déclanchée sur Aïn-Bou-Aïssa. L'exode de l'ennemi vers le Nord est confirmé. On constate, d'autre part, un fléchissement général de l'esprit offensif chez les Riffains.

UN INCENDIE DANS UNE MINE

Bruyat, 26 juillet. — Un incendie provoqué par la flamme d'un chalumeau, s'est déclaré à la fosse numéro 1 des mines de Bruyat au cours de la nuit dernière. Le cheval, c'est-à-dire la cage en bois qui enveloppe les molettes du puits, a été en partie détruit, et les ouvriers ne durent leur salut qu'à la promptitude de leur fuite.

Les dégâts sont d'ailleurs purement matériels, mais très importants.

On n'envisage aucun chômage.

UN SOURD EST ECRASE PAR UN WAGON

Bar-le-Duc, 26 juillet. — Vers 14 heures, le carreau d'un train de marchandises a sauté des rails, mais, étant de surcroît, il n'entraîna pas vers la machine qui conduisit les wagons de la carrière, et qui fut passé sur le corps.

Un malheureux expira peu après.

LIGOTEE BAILLONNÉE ET DEVALISÉE

Paris, 26 juillet. — Ce matin, à 7 heures, Mme veuve Elisabeth Giroux, 89 ans, demeurant 28, route de Choisy, à l'Hay-les-Roses, a été trouvée ligotée et bâillonnée sur son lit.

Ses agresseurs lui avaient dérobé pour 4.000 francs de bijoux.

La vie de Mme Giroux ne semble pas en danger.

LA GREVE AU CANADA

Ottawa, 26 juillet. — Des grévistes de la ville, sans travail depuis cinq mois, ont mis le feu à deux maisons d'habitation, pillé plusieurs magasins et fait sauter les fils donnant le courant électrique à la ville.

Des collisions se sont produites entre les grévistes et la police. Il y eut vingtaine de blessés de part et d'autre.

l'indélicat président

Marseille, 26 juillet. — M. Renucci, président de la Société d'épargne Isoard-Longchamp, a pris la fuite aujourd'hui en emportant la caisse de la société.

Le montant du vol serait de 35.000 francs. Ce fait serait banal si n'avait eu lieu le jour même où des déposants et les employés de la Société s'étaient réunis pour offrir à leur président, un objet d'art, en souvenir de ses loyaux services.

La police recherche l'indélicat président.

UN AUTO-CAR S'ECRASE

London, 26 juillet. — Cet après-midi, à Harpels-Hill, aux environs de Bristol, un auto-car dont les freins s'étaient cassés, vint s'écraser au bas de la côte.

Trois touristes ont été tués et huit autres grièvement blessés.

ECHOS

Carpes aux choux ! — Les pêcheurs de carpes qui trempent inutilement du fil dans l'eau pourrissent toujours essayer de la nouvelle amorce imaginée par un habitant de Riddelston. Cet individu ayant eu son jardin inondé par le débordement d'une rivière voisine, s'aperçut que d'énormes carpes dévoraient les bêtes de carottes, ravagèrent les laitues et mangèrent les asperges. Il eut alors l'idée de poser des lignes de fond amorcées avec des choux de Bruxelles I. Et il fit, parait-il, une pêche miraculeuse.

Le grand méchant loup — Les pommes de terre cuites — à l'eau naturellement. Mais si elle se mettaient au régime des choux de Bruxelles, il faudrait être millionnaire pour s'offrir le luxe de les pêcher.

Le vestiment perdu

Un vieil Australien très riche et très original, étant mort récemment ses héritiers après l'avoir légué plusieurs se mirent en quête de son testament. Vaines recherches, le précieux document restait introuvable. Cependant on savait que ce méthodique vieillard avait eu soin de réserver la répartition de sa fortune et l'on commença même les dispositions prises : l'acte sus-mentionné. La maison fouillée sans résultats, on s'avisa en désespoir de cause d'une cachette inouïe et qui pourtant semblait la seule encore possible : le cercueil même du défunt.

Une autorisation d'exhumation fut accordée et en présence d'un notaire et de plusieurs agents l'opération eut lieu et il recouvra au fond des poches du mort trop soigneusement caché, plusieurs billets de banque, et finalement le testament tant cherché.

Le résultat des élections d'hier

Quimper. — M. Lehans, sénateur, rép. de gauche, élu.

Saint-Etienne. — Dans le canton de Saint-Galmier, M. Vaganay, est élu conseiller général par 1832 voix contre 739 à M. Taurines, ancien député.

Le Havre. — M. Coty, député, rép. de gauche, est réélu.

Perpignan (Pyrénées-Orientales). — M. Dalbier (rad.-soc.), député, est élu au conseil général.

Vesoul. — Dans le canton de Lure, M. Marso, sénateur radical, est réélu.

Jaligny (conseil d'arrondissement). — M. Boujonat (rad.-soc.) 1.086 voix, élu. M. Romallat (rad.-soc.) 871.

Moulins-Ouest (conseil d'arrondissement). — Volant 1.756, M. Fradier (soc.) 925 voix élu. M. Bonduon (rad.-soc.) 730 voix.

Boulogne-Ouest (conseil d'arrondissement). — Inscrits 3.444, votants 1.522. M. Fonty 1.391 voix élu.

Vichy (conseil d'arrondissement). — M. Botuillet (rad.-soc.) 1.718 voix, élu. M. Sarvezin (rad.-soc.) 1.754 voix, élu.

ALLIER CONSEIL GENERAL

Gannat. — M. Thomas, radical-socialiste, est élu par 1.108 voix contre 855 à M. Migron, soc. M. Donjon. — M. Audin, est réélu à une grosse majorité.

Montluçon (conseil général). — Inscrits 9.375, votants 2.715. M. Marc Dormoy (S. F. O.), 2.019 voix, élu. M. François Valet (resp.) 482 voix.

Montluçon-est. — M. Dormoy, socialiste, est élu par 2.019 voix contre 409 à M. Valet, rép. Moulins-est. — Inscrits 6.000, votants 4.388. On obtient : MM. Boudet, député, socialiste, maire de Moulins, 1.700 voix, élu. Baudron, maire d'Yzère, rad. soc., 1.290. De Saint-Hilaire, coms., 238.

Canton de Neuilly-le-Réal. — Inscrits 3.807, votants 1.346. On obtient : MM. Dodd, ancien député, rad. soc., 544 voix, élu. Roux-Berger, coms. d'arrondissement, soc., 543. Goby, communiste, 238.

Varennes-sur-Allier. — M. Régnier, sénateur, coms. d'arrondissement, président du conseil général, est réélu par 1.200 voix contre 1.154 à M. Puchmaille, député soc.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Gusset (conseil d'arrondissement). — M. Pelton (rad.-soc.) 1.143 voix, élu. M. Beurrier (soc.) 882.

Dompierre. — M. Le Bouillet, communiste, est élu.

Escourles (conseil d'arrondissement). — MM. Soucquet (rep.-soc., indépendant) 901 voix, élu. M. Maussang (soc.) 931 voix, élu. M. Chais (soc.) 977 et Détruit (soc.) 974.

CONSEIL GENERAL

Gannat. — M. Thomas, radical-socialiste, est élu par 1.108 voix contre 855 à M. Migron, soc. M. Donjon. — M. Audin, est réélu à une grosse majorité.

Montluçon (conseil général). — Inscrits 9.375, votants 2.715. M. Marc Dormoy (S. F. O.), 2.019 voix, élu. M. François Valet (resp.) 482 voix.

Montluçon-est. — M. Dormoy, socialiste, est élu par 2.019 voix contre 409 à M. Valet, rép. Moulins-est. — Inscrits 6.000, votants 4.388. On obtient : MM. Boudet, député, socialiste, maire de Moulins, 1.700 voix, élu. Baudron, maire d'Yzère, rad. soc., 1.290. De Saint-Hilaire, coms., 238.

Canton de Neuilly-le-Réal. — Inscrits 3.807, votants 1.346. On obtient : MM. Dodd, ancien député, rad. soc., 544 voix, élu. Roux-Berger, coms. d'arrondissement, soc., 543. Goby, communiste, 238.

Varennes-sur-Allier. — M. Régnier, sénateur, coms. d'arrondissement, président du conseil général, est réélu par 1.200 voix contre 1.154 à M. Puchmaille, député soc.

CONSEIL GENERAL

La Chapelle d'Angillon (conseil général). — Inscrits 1.625, votants 1.207. M. Blaysse (rad.-soc.) 1.108 voix, élu. M. d'Amion (com.) 482.

Saint-Amand (conseil général). — Inscrits 4.557, votants 2.837 ; M. Ragodin (rad.-soc.) 1.188 voix, élu. M. Auray (rad.) 906 voix. M. Joliet (com.), 468 voix.

Vierzon (de notre correspondant particulier). — M. Charlot (rep.-soc.), dit Cornavin, député communiste, par 3.406 voix contre 2.995.

Bourges (coms. d'arrondissement). — Votants 2.716. M. Lamy (rad.-soc.) 2.439 voix, élu. Divers 253.

La Guerche (conseil d'arrondissement). — M. Monot (com.) 1.077 voix, élu. M. Fagot (S. F. O.) 970 voix.

YONNE

Ancy-le-Franc. — M. Fleury (soc.), 968 voix, élu.

Tonnerre (de notre correspondant particulier). — M. Basset (soc.), élu ; Longin (soc.) 913 voix, élu.



Le Grand Prix du Commerce se disputera le 9 août prochain

Le Vélo-Sport-Nivernais ne veut pas rester sur les brillants succès obtenus cette saison et désireux de faire encore mieux, il met sur pied pour le dimanche 9 août, une épreuve de grande envergure appelée à connaître un succès sans précédent dans la région.

Cette course, dotée de nombreux prix, est d'ores et déjà assurée de 3.000 francs. Ceci est un minimum, car tous les membres du V. S. N. produisent de gros efforts pour obtenir mieux et ils comptent pour cela sur le dévouement bien connu des sportifs nivernais.

Cette course est nationale, ouverte à toutes les catégories, les professionnels et se disputera en 2 étapes de 100 kilomètres chacune.

Première étape. — Nevers, St-Nicolas-d'Avy, Châtillon-en-Bazois, Château-Chinon, Arieux, St-Léger-sous-Bouvray.

2^e étape. — St-Léger-sous-Bouvray, Larochemilly, Luzay, Fours, Decize, Imphy, Nevers.

Poinçonnage des machines et dossards, café de Paris, à 6 heures, départ 7 heures. Départ de St-Léger-sous-Bouvray, 2 h. 30 ; arrivée à Nevers, café Francis, boulevard de la République.

L'éclatement se fera par addition de points et par temps, l'arrivée à Nevers donnant priorité.

Le grand meeting d'Athlétisme du Creusot

Le Creusot (par télégramme de notre correspondant particulier). — Cet après-midi, à ce lieu, par un temps splendide, le grand meeting d'athlétisme ont vu les résultats :

Challenge Dequency. — 1. Association Sportive Lyonnaise ; 2. Club Olympique Creusotain ; 3. Sporting-Club de Châtillon ; 4. Racing-Club de France ; 5. Foot-Ball-Club de Digoin.

Challenge Vennieux. — 1. Association Sportive Lyonnaise ; 2. Lyon-Olympique-Universitaire ; 3. Club Olympique Creusotain ; 4. 100 mètres handicap. — 1. Herard (Beaune) ; 2. Cornut (Paris) ; 3. Bouisset (Chalon) ; 4. Marquet (Lyon).

3.000 mètres handicap. — 1. Guillemet (Lyon) ; 2. Zeffrino (Digoin) ; 3. Jacotet (Chalon) ; 4. Marie (Dijon) ; 5. Jury (Creusot) ; 6. Ladigue (Lyon).

Lancement du poids. — 1. Griser (Dijon) ; 2. Bourdier (Saint-Amand).

Lancement au javalot. — 1. Gasnier (Dijon). Saut à la perche. — Pavie (Lyon), 3 m. 50.

Saut en hauteur. — 1. Roux (Chalon) ; 2. Pavie (Lyon) ; 3. Simon

ALLIER

MOULINS

Hier s'est disputé le championnat cycliste des 100 kilomètres

Le championnat des 100 kilomètres organisé hier matin dimanche par le V. C. Moulinois, sur le parcours Moulins-Saincoins et retour avait réuni 25 partants sur 31 engagés.

Il y eut de nombreuses crevaisons dont ont été notamment victimes Dubos, Gayet, Bussemey, etc.

L'arrivée à son lieu de Paris en présence d'une assistance assez nombreuse.

Le classement est le suivant : 1° Delhomme de Vichy en 3 h. 17 ; 2° Gayet, de Vichy ; 3° Renard, de Moulins ; 4° Denizot, de Montluçon ; 5° Bidel, de Commentry ; 6° Etienne, de Montluçon ; 7° Bidel, de Commentry ; 8° Bidel, de Commentry ; 9° Bidel, de Commentry ; 10° Bidel, de Commentry ; 11° Bidel, de Commentry ; 12° Bidel, de Commentry ; 13° Bidel, de Commentry ; 14° Bidel, de Commentry ; 15° Bidel, de Commentry ; 16° Bidel, de Commentry ; 17° Bidel, de Commentry ; 18° Bidel, de Commentry ; 19° Bidel, de Commentry ; 20° Bidel, de Commentry ; 21° Bidel, de Commentry ; 22° Bidel, de Commentry ; 23° Bidel, de Commentry ; 24° Bidel, de Commentry ; 25° Bidel, de Commentry.

Mouvement d'instituteurs et institutrices

Mlle Risse, directrice 4 classes à Lapalisse, est nommée directrice 3 cl. à Moulins, rue Gaspard-Roux, en remplacement de Mme Gauthier, retraitée.

M. Cazut, directeur 4 classes à Dornéac, est nommé directeur 7 classes à Montluçon, rue Balzac, en remplacement de M. Badio, nommé rue Paul-Bert à Vichy.

Mme Cazut, adjointe (g) à Dornéac, est nommée adjointe (g) à Montluçon, rue Balzac, en remplacement de Mme Badio, nommée rue Paul-Bert à Vichy.

Mme Badiou, adjointe rue Balzac à Montluçon, est nommée adjointe rue Paul-Bert à Vichy (vacant), dir. 3 cl. Mat.

Mme Naudou, adjointe rue des Nicolaïdes à Montluçon, est nommée adjointe rue Voltaire à Montluçon, en remplacement de Mlle Maquet, retraitée.

Mlle Rougier, directrice 2 cl. à Montmarault, est nommée adjointe rue de la République à Montluçon, en remplacement de Mme Chevalier, retraitée.

Mme Vanillon, chargée d'école à Audeas, est nommée adjointe rue des Nicolaïdes à Montluçon, en remplacement de Mme Naudou.

Mme Calmin, adjointe à Vallon-en-Sully, est nommée chargée d'école à Audeas en remplacement de Mme Vanillon.

M. Morgand, chargé d'école à Villebrét, est nommé directeur 2 cl. à Vallon-en-Sully en remplacement de M. Chomont, retraité.

Mme Morgand, adjointe à Cussat, est nommée adjointe à Vallon-en-Sully, en remplacement de Mme Calmin, nommée à Audeas.

Mme Chambon, adjointe à Cussat, est nommée adjointe à Vichy, rue de Châteaudun, en remplacement de Mme Ray, retraitée.

M. Devaux, adjoint à Cussat, est nommé adjoint à l'école Carnot à Vichy, en remplacement de M. Bourdier.

M. Jouannais, chargé d'école à Saulcet, est nommé directeur 6 cl. à Cussat en remplacement de M. Champonnier, retraité.

Mme Jouannais, chargée d'école à Saulcet, est nommée chargée d'école à Cussat, en remplacement de Mme Champonnier.

Mme Champy, dir. 2 cl. à Saint-Pourçain-sur-Besbre, est nommée adjointe à Cussat, en remplacement de Mme Labouret.

Mme Revère, chargée d'école à Saint-Christophe, est nommée adjointe à Cussat, en remplacement de Mme Chambon.

M. Guillaumin, adjoint à Saint-Yorre, est nommé adjoint à Cussat en remplacement de M. Devaux.

M. Thana, chargé d'école à Terjat, est nommé chargé d'école à Chambrat, en remplacement de M. Renon, retraité.

M. Portejoie, adjoint à Etroussat, est nommé chargé d'école à Jenzat, en remplacement de M. Cottard.

M. Roche, chargé d'école à Laitzelle, est nommé directeur 2 classes à Montbeugny, en remplacement de M. Ferrer.

Mme Roche, chargée d'école à Laitzelle, est nommée adjointe à Montbeugny en remplacement de Mme Ferrer.

M. Perrin, adjoint à Saint-Bonnet-de-Rochefort, est nommé chargé d'école à Saint-Bonnet-de-Rochefort, en remplacement de M. Antisès.

Mlle Corneille, adjointe à Montjay-sur-Loire, est nommée chargée d'école mixte à Fourilles, en remplacement de M. Michard.

M. Julier, adjoint à Bussat, est nommé directeur 2 cl. à Bussat, en remplacement de M. Pénet.

M. Bohégu, chargé d'école à Louroux-Hodement, est nommé directeur 2 classes à Cosne-d'Allier, en remplacement de M. Dufal.

Mme Echeugu, chargée d'école à Louroux-Hodement, est nommée adjointe à Cosne-d'Allier en remplacement de Mme Dufal.

Mlle Desroche, chargée d'école à St. et au Theil, est nommée chargée d'école à Cosne-d'Allier, en remplacement de Mme Durin.

Mme Mialland, chargée d'école à Louroux-Bourbonnais, est nommée adjointe à Cosne-d'Allier en remplacement de Mme Mangerey.

M. Cazut, chargé d'école à Saint-Aubin-le-Monial, est nommé directeur C. à classes à Doyet, en remplacement de M. Fouvançon.

M. Martin, adjoint à Villefranche-d'Allier, est nommé chargé d'école à Villefranche en remplacement de M. Clément.

Mlle Pejoux, chargée d'école mixte à Avrilly, est nommée chargée d'école à Périgny, en remplacement de Mme Thomas.

Mlle Beury, chargée d'école à Charrelle, est nommée chargée d'école à Cessat, en remplacement de Mme Franchissier.

Mme Robert, chargée d'école à Meillard, est nommée directrice 2 cl. à Châtel-de-Neuvre, en remplacement de Mlle Motron, retraitée.

Mme Hournat, chargée d'école mixte à Cussat, est nommée chargée d'école mixte à Charmel en remplacement de Mlle Bayon, retraitée.

Mme Dauphin, adjointe à Bayet, est nommée chargée d'école mixte à Cussat, en remplacement de Mme Hournat, nommée à Charmel.

Mme Grosjean, adjointe à Molles, est nommée adjointe à Abrety, en remplacement de Mlle Faure, en congé.

Mme Noury, chargée d'école à Terjat, est nommée directrice 3 classes à Durand-Larequille, en remplacement de Mlle Auroy, déd. en Tunisie.

Mlle Meunier, adjointe à Durand-Larequille, est nommée chargée d'école mixte à Le Cray, en remplacement de Mme Hournat, nommée à Charmel.

Mme Marguerite, adjointe à Vendat, est nommée adjointe à Saint-Rémy-en-Rollat (vacant).

Mme Berthon, adjointe à Crescanges, est nommée dir. 2 classes à Crescanges, en remplacement de Mlle Chamont, retraitée.

EGROS DES ASSISES

Les nommés Georges Allenbach, condamné à 9 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour pour vol qualifié et agression, condamné à 5 ans de réclusion pour meurtre, et Jean-Baptiste Saunier, condamné à 5 ans de prison pour vol ont signé leur pourvoi en cassation.

Compatriotes. — M. Jean Advenier, élève sortant de l'école de Commentry (vacant), a obtenu le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures.

M. Jean Bernard, des services civils du Lamerouze, est admis à l'emploi de rédacteur stagiaire au ministère des colonies (administration centrale).

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Pournarant, colporteur à Thiel, une petite montre en argent ; par M. Deneux, 1, rue de l'ancien-Palais, une montre-bracelet.

A qui la chiennette ? — Mlle Sénéchal, 13, rue Régemortes, a recueilli une petite chiennette sous poil jaune.

Pigeon voyageur agité. — Un pigeon voyageur s'est réfugié chez Mme Falais, 48, rue des Beals.

M. RAMEAU, agent d'assurances, précédemment 2, place de la République, informe sa clientèle que ses bureaux sont transférés 6, rue de Valenciennes, à Moulins.

Le concours hippique de Moulins

Moulins, 26 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — La grande fête hippique organisée à l'hippodrome par la Société de tir et de préparation militaire de Moulins, avec le concours du comité des fêtes et du premier régiment de dragons, et sous la présidence d'honneur du général de Thiell, président de la Société hippique française et du général commandant le 13^e corps d'armée, a obtenu cette après-midi un brillant et complet succès.

Dans l'assistance des plus nombreuses on remarquait la plupart des notabilités de la région. Tout d'abord eut lieu la présentation de l'escadron Villars, de la société de tir et de préparation militaire de Moulins. Les jeunes cavaliers exécutèrent divers exercices qui furent fort appréciés, puis ce furent les sauts de haies par 32 officiers et sous-officiers du premier dragons. Ces sauts eurent lieu tout d'abord individuellement, puis par groupes de 4, 8, 16, et enfin de 32 cavaliers.

La fête se poursuivit par le jeu de manège et des piments, mettant aux prises deux groupes de 4 brigadiers du premier dragons. Ce fut l'équipe des piments jaunes composée des brigadiers Desdouché, Lamarche, Fischer et de Sandrans qui sortit vainqueur de la lutte et l'on en arriva au concours hippique proprement dit qui n'eut pas eu lieu à Moulins depuis 25 ans.

Voici les résultats : Prix des sous-officiers (dragons). — 1. Coppelle, à l'ajoutant en chef Richard ; 2. Rip, au maréchal des logis Naphet ; 3. Soumise, au maréchal des logis Broussard ; 4. Blac, au maréchal des logis-chef Perrier ; 5. Brochure, au maréchal des logis Coste ; 6. Canari, au maréchal des logis Delard ; 7. Orléans, au maréchal des logis Barthelemy ; 8. Floch, au maréchal des logis Desprez.

Prix du Syndicat d'Initiative de Moulins (Omniium). — 1. Cosgrave, à M. Delagnette ; 2. Fanfan la Tulipe, à M. Chevalier ; 3. Whist, à M. Guy Olivier ; 4. Tombola, à M. Chevalier ; 5. Xenia, à M. Guy Olivier ; 6. Rue, à M. Poirin ; 7. Urbain, à M. Chevalier ; 8. Volcan II, à M. Chevalier ; 9. Wilhelmine, à M. Guy Olivier.

Prix du général Mangin. (Officiers, handicap). — 1. Monarch, au lieutenant de Soutra ; 2. Bloch, au lieutenant Chabert, du premier dragons ; 3. Bruler, au capitaine Denizot ; 4. Grand Maître, au lieutenant Mehe, du premier dragons.

UN VOL AUDACIEUX. — Ce matin, on a constaté que l'habitation de M. le docteur de Brinon, avait été cambriolée en son absence, boulevard de Courtais.

C'est un locataire, M. de Brinon, villégiaturant en ce moment en Saône-et-Loire, qui s'aperçut que la porte d'entrée avait été fracturée. Il prévint aussitôt la police qui s'est rendue sur les lieux. On constata que les malfaiteurs avaient fouillé les meubles au premier étage. On attend le retour de M. de Brinon pour faire l'estimation du vol.

Le Tournoi de Law-Tennis. — Voici les résultats du 25 juillet : Championnats. Simples-Messieurs. — Cochet bat C. Gouttenoire 6-2, 6-0 ; H. Gouttenoire bat Danel 6-3, 6-3.

Finale. — Cochet bat H. Gouttenoire 6-3, 6-4, 7-5. Simples Dames. — 1/2 finale : Mme Pigeon bat Mlle Martin 6-1, 6-2 ; Mlle Diamond bat Mme Blatin 3-6, 6-0, 7-5.

Double mixte. 1/3 de finale : Mlle Martin-C. Gouttenoire battent Mme Blatin-Ciraud-Jordan 6-0, 6-3 ; Mlle J. Brokan-Kruger battent Mme Pigeon-Germot 7-5, 1-6, 6-1 ; Mme Meyboom-Cochet battent Mlle E. Brokan-E. Blain 6-3, 6-2 ; Mme Mouton-Danel battent Mlle Guichard-Chanot de Bonneville 6-4, 6-3.

1/2 finale. — Mme Martin-C. Gouttenoire battent Mlle J. Brokan-Kruger 6-1, 6-2. Double messieurs. — 1/4 de finale : Hanappier-de Clouet battent Chanaud de Bonneville-Puissienne 6-0, 6-3 ; Cochet-Germot battent Lambert-Giraud-Jordan 6-1, 6-0 ; Janet-E. Blain battent Krugere-Barillet 6-3, 6-3 ; G. et H. Gouttenoire battent Pigeon-Procopio 6-3, 6-1.

1/2 finale : G. et H. Gouttenoire battent Danel-E. Blain 7-5, 6-1. Simples Dames. — Finale : Mlle Diamond 15 bat Mlle de Bourdineu (15-3), 6-1, 6-4.

Double mixte. — Mmes de Bourdineu-Tambay battent Mmes Lambert-Lambert 6-3, 6-1. 1/4 de finale. — Mme Mouton-Danel battent Mmes Meyboom-Barillet 6-0, 6-3 ; Mlle J. Brokan-Germot battent Mmes Marjolé-Boxall-Pigeon 2-6, 6-1, 6-1 ; Mme de Clouet-Hanappier battent Mmes Martin-Procopio 1-6, 6-5, 6-4 ; Mmes Rivère-Lévy battent Mmes de Bourdineu-Tambay 2-6, 6-3, 6-4.

1/2 finale. — Mmes de Clouet-Hanappier (15) battent Mmes Rivère-Lévy (0) 6-2, 6-2.

Le conseil municipal. — Sur rapport de M. Carriss, le conseil autorise le paiement, sur les crédits inscrits aux articles 32 et 104 du budget primitif de 1925 des sommes dues à l'école pratique pour travaux exécutés par les élèves pour différents services de la ville.

Indemnité de logement au personnel de l'enseignement : Les taux à proposer au préfet de l'Allier pour approbation, sont les suivants : Collégiaires, taux porté de 500 à 750 fr.

Mariés, veufs ou veuves avec enfants, taux porté de 800 à 1.000 francs plus majoration pour enfants, portée de 75 à 100 francs, jusqu'à concurrence de 1.400 fr.

Institutrices mariées en dehors de l'enseignement, taux porté de 600 à 750 fr. ; plus majoration pour enfants portée de 50 à 100 francs par enfant, jusqu'à concurrence de 1.150 francs.

Le conseil approuve. — Des demandes de concessions d'eau dans des rues non desservies par des conduites ou canalisations, ont été présentées par MM. Welta, Tripiet, Boileau, Piquemal, Norre, Rigondet, Bizabard, Parrot, veuve Demay, Jolon, Servant et Carriss.

Comme pour les demandes analogues, les propriétaires se sont engagés à faire l'avance des frais de canalisations, sous réserve que pour l'amortissement de leur dépense l'eau leur sera fournie gratuitement par la ville jusqu'à concurrence de la somme avancée.

Le conseil approuve. (A suivre). SOUVIGNY. Etat civil. Décès. — Mme veuve Trounard, 82 ans.

GERILLY. Une belle pêche. — Un pêcheur, M. Megnier, cafetier, a capturé dans l'étang de Piroi, un brochet pesant douze livres 300 gr. et mesurant 95 centimètres de longueur.

LOIRET

Accidents de travail. — En tirant le parquet au domicile de M. Foucault, 14, rue Coligny, Mlle Maria Charlotte s'est fait une entorse du pied gauche ; en lavant la vaisselle chez M. Ponceau, rue de la Quintaine, Mme Albertine Fournier s'est fait, au pouce droit, une piqûre qui a déterminé un abcès ; en posant des moules dans un immeuble de la rue des Closiers, M. Marcel Pochevin s'est blessé au pouce gauche ; M. Alphonse Delabarre, charbon, a eu l'extrémité de l'annulaire gauche sectionnée ; au chantier de l'hôpital, l'ouvrier maçon Marcel Deléant, de l'entreprise Juscia, s'est enfoncé une pointe dans le pied droit ; cuisinier à l'hôtel de France, M. Joseph Dorin, a été brûlé au pied.

NOGENT-SUR-VERNONN. Collision d'auto. — L'auto de M. Jean Montini, député de la Sarthe, avocat à la cour d'appel de Paris, se dirigeant sur Briare, est entrée en collision avec celle de M. J.-M. Guyot, qui se rendait à Montargis. Sous la violence sur choc, la voiture de M. Montini se retourna sur ses quatre occupants, que l'on put heureusement dégager sans grands dommages. Les dégâts sont purement matériels. La gendarmerie procéda à une enquête.

CHATILLON-COLOGNY. Retenue sur une auto. — Une auto passant rue Jean-Jaures, a renversé le jeune Bougné. L'enfant s'en est tiré avec quelques contusions. L'automobiliste de la voiture a stoppé immédiatement et conduit le blessé chez ses parents.

LOUIS FOREST, Président du comité de propagande contre la Tuberculose.

VICHY

La Saison à Vichy

Au Casino des Fleurs. — Aujourd'hui trois représentations. A 13 h. 30, au jardin « Giboulette », la délicieuse opérette en 4 actes de M. Reynaldo Hahn, le plus gros succès lyrique de la saison, avec le très vaillant ténor Paga, le brillant baryton René Gerbert, MM. Bercard, Desobier, Lichardos, Crepy, Saint-Prés, Mmes Chabannes, Causse, Crepy, etc.

A 20 h. 30, au théâtre de la Comédie, seconde représentation de « Le Scandale », la pathétique pièce en 4 actes de M. Henry Bataille, avec le concours de Mme Laurence Duluc, ex-pensionnaire de la Comédie Française, de M. Jean Yvonne, du théâtre Sarah Bernhardt, et de M. Raymond Faure, de la Porte Saint-Martin (MM. Ravenna, Paul-Marcel Bourgoing, Milloux, J. P. Maury ; Mmes S. Charlier, L. Tavola, Delbray, etc.).

A 20 h. 30, au jardin, Music-Hall « Grand Artiste », variété et opérette : « Trio Nicolette », « L'Amor », « La Rejoie », « Dady ; Jossé Kerlys » ; Cinéma : « Le voleur du bonheur ».

Au Petit Casino. — Les deux dernières représentations du célèbre comédien Albert Brasseur dans « Le Monsieur de cinq heures », le plus grand succès de rire de l'année.

Bianchi, Simone, Druon de la Renaissance dans sa création, « En famille », de Louis Verneuil.

Au Casino-Jardin. — La deuxième version de la somptueuse Revue Fleurie. Principaux tableaux : « Une bouillabaisse au cabaret de Rochefort », « L'Orphelin », « L'Opéra », « Voyage à travers les Colonies Françaises ».

A la Restauration. — Un drame au cœur sauvage de la Macédoine : Justice de Tzigames, avec Charles Rochefort et Dorothy Dalton.

Au Parc d'Enfants. — Guignol. Au Grand Casino. — Aujourd'hui lundi, la Comédie Française en tournée officielle jouera au Casino « Les Caprices de Marianne » et « le ne fait rien de rien ».

Ce sont deux des plus belles et des plus célèbres pièces d'Alfred de Musset que la Comédie Française donnera sur notre première scène.

Les Caprices de Marianne et le ne fait rien de rien, sont deux chefs-d'œuvre de notre théâtre poétique.

Voici les noms des artistes de la maison de Molière qui les interpréteront ce soir : MM. Dessonnes, Frenay, Delahy, Siblot, Groux, Mmes Emilienne Lux et Colonna Romano, sociétaires.

MM. Paul Numa, Ledoux, Falconnier, Pierre Berthé, Marcel Dufresne, Mmes Tomia Navar et Vizan, pensionnaires.

Demain, mardi, seconde représentation de « L'Arlequin » et dans la salle des fêtes « Grand bal de l'Arlequin ».

Vendredi 31 juillet, le grand pianiste José Hurler jouera à Vichy dans un grand concert de gala.

Le Tournoi de Law-Tennis. — Voici les résultats du 25 juillet : Championnats. Simples-Messieurs. — Cochet bat C. Gouttenoire 6-2, 6-0 ; H. Gouttenoire bat Danel 6-3, 6-3.

Finale. — Cochet bat H. Gouttenoire 6-3, 6-4, 7-5. Simples Dames. — 1/2 finale : Mme Pigeon bat Mlle Martin 6-1, 6-2 ; Mlle Diamond bat Mme Blatin 3-6, 6-0, 7-5.

Double mixte. 1/3 de finale : Mlle Martin-C. Gouttenoire battent Mme Blatin-Ciraud-Jordan 6-0, 6-3 ; Mlle J. Brokan-Kruger battent Mme Pigeon-Germot 7-5, 1-6, 6-1 ; Mme Meyboom-Cochet battent Mlle E. Brokan-E. Blain 6-3, 6-2 ; Mme Mouton-Danel battent Mlle Guichard-Chanot de Bonneville 6-4, 6-3.

1/2 finale. — Mme Martin-C. Gouttenoire battent Mlle J. Brokan-Kruger 6-1, 6-2. Double messieurs. — 1/4 de finale : Hanappier-de Clouet battent Chanaud de Bonneville-Puissienne 6-0, 6-3 ; Cochet-Germot battent Lambert-Giraud-Jordan 6-1, 6-0 ; Janet-E. Blain battent Krugere-Barillet 6-3, 6-3 ; G. et H. Gouttenoire battent Pigeon-Procopio 6-3, 6-1.

1/2 finale : G. et H. Gouttenoire battent Danel-E. Blain 7-5, 6-1. Simples Dames. — Finale : Mlle Diamond 15 bat Mlle de Bourdineu (15-3), 6-1, 6-4.

Double mixte. — Mmes de Bourdineu-Tambay battent Mmes Lambert-Lambert 6-3, 6-1. 1/4 de finale. — Mme Mouton-Danel battent Mmes Meyboom-Barillet 6-0, 6-3 ; Mlle J. Brokan-Germot battent Mmes Marjolé-Boxall-Pigeon 2-6, 6-1, 6-1 ; Mme de Clouet-Hanappier battent Mmes Martin-Procopio 1-6, 6-5, 6-4 ; Mmes Rivère-Lévy battent Mmes de Bourdineu-Tambay 2-6, 6-3, 6-4.

1/2 finale. — Mmes de Clouet-Hanappier (15) battent Mmes Rivère-Lévy (0) 6-2, 6-2.

Les courses hippiques d'hier

Vichy, 26 juillet (par télégramme de notre correspondant particulier). — Voici les résultats des épreuves qui sont disputées aujourd'hui : Prix de Charmel. — 1. Major, 2. Merveille, 3. Belfort.

Parî mutuel pesage : 46, 16, 32, 50, 21. Parî mutuel pelouse : 65, 23, 50, 18, 15. Prix des Sources. — 1. Mannus, 2. Maupasank.

Parî mutuel pesage : 9, 50, 7, 50, 9, 50. Parî mutuel pelouse : 11, 8 et 11, 50. Prix de Saint-Cloud. — 1. Mivoisin, 2. Hostolles, 3. Son Altesse.

Parî mutuel pesage : 14, 50, 20, 9, 50, 9, 50. Parî mutuel pelouse : 10, 16, 11, 50. Prix du Midi. — 1. Lormolaye, 2. Vin Pin.

Parî mutuel pesage : 28, 13, 50, 11. Parî mutuel pelouse : 39, 50, 16, 50. Siècle et Cross country militaire. — 1. Polu VIII, 2. Dragons.

Parî mutuel pesage : 11 et 8, 50, 26. Parî mutuel pelouse : 11, 50, 8, 26. Parî mutuel pelouse : 11, 50, 8, 15, 50.

La semaine de la santé

Il y a quelques jours, le directeur de l'hygiène fit une déclaration qui vaut la peine d'être méditée, si toutefois la méditation n'est pas passée de mode.

Parlant dans une manifestation d'hygiène, il déclara que les dépenses d'assistance atteignent en France un milliard par an, sur lesquelles la part de l'Etat est de 350 millions.

Par contre, les dépenses d'hygiène ne se montent en totalité qu'à 21 millions. Nous dépensons donc 50 fois plus à soigner des malades souvent évitables, que nous ne payons pour les éviter.

On continue à ignorer qu'il est plus économique de supprimer les maladies infectieuses que de les soigner.

Dans un atelier, deux ouvriers, par suite d'un faux mouvement, se firent, chacun à l'index une petite blessure. L'un d'eux lava la plaie et la fit enflurer d'un peu de teinture d'iode. Le second se moqua du premier et continua sa besogne. Dix jours après, on lui coupait le doigt. Le premier n'eut rien. Lequel des deux a été le plus malin ?

Autel des deux la blessure a-t-elle le moins coûté de souffrances, de temps, d'argent ?

Il en va de même du reste. Ne pas devenir tuberculeux est plus aisé que de soigner une tuberculose. Nul ne devrait ignorer que la prévention est à la portée de tous.

Le budget de l'hygiène devrait être dix fois plus fort, ce qui réduirait sans doute de moitié le budget de l'assistance. On y gagnerait des millions, de la santé et, ce qui compte encore un peu, de notre paix absurde.

Devant ces constatations, on se demande s'il est vrai que Pasteur est né en France, qu'il a vécu, qu'il y a fait de si salutaires découvertes et qu'il y est mort.

Quand on voit ce que l'on fait de ses enseignements, on doute parfois. Est-ce vrai ?

NIÈVRE

C'est devant une foule considérable de baigneurs et de promeneurs que s'est déroulé hier, à Pougues, le Grand Rallye Tricolore organisé sous le patronage de « Paris-Centre »

Il est avéré que chaque fois que le soleil est appelé à présider une de nos fêtes, il fait irrémédiablement défaut, se contentant de jeter de temps en temps un coup d'œil rapide et indifférent entre deux nuages. Nous nous étions rendus, il y a quelques jours chez une personnalité météorologique qui nous avait promis le concours de ce dieu de Phébus. Mais allez donc compter sur lui, sur un caractère aussi lunatique que le sien !

Les lourdes nuées d'un gris sombre qui dès le matin couraient dans le ciel pougouais n'étaient pas des plus rassurantes et le succès de la fête paraissait compromis.

Empressons-nous de dire qu'il n'en fut rien. Le grand gala organisé hier par Paris-Centre, la Ligue des Usages de la route, dont M. de Noury est l'actif président et l'établissement thermal que dirige avec tant de tact Monsieur Guillaume, resta une des plus brillantes manifestations de la saison pougouaise.

On sait la vogue sans cesse croissante dont jouit chaque année notre excellente station nivernaise. Rehaussée de fêtes comme celle qui se déroula hier, la saison devient de plus en plus attrayante.

L'affluence des visiteurs, toujours plus nombreuse chaque année le prouve suffisamment.

Le Rallye Tricolore. 13 h. 15. — Grande animation devant la grille de l'Etablissement thermal où a lieu l'appel des concurrents, la remise des drapeaux, des cartes et des numéros d'ordre. Dix voitures de tous modèles et de toutes marques sont bientôt alignées. MM. de Noury, Dufour et Bouchacourt vont, viennent prodiguant leurs dernières instructions aux automobilistes. Des gendarmes à cheval encadrent la place.

La grille est ouverte et les dix voitures vont se porter sur la ligne du départ, près du Splendid-Hôtel.

A 13 h. 30, le premier concurrent démarre. Puis, de trente en trente secondes, les neuf autres voitures prennent leur envol au signal de M. Dufour.

Nous remarquons au passage : M. Pastoris, MM. de Chambure et Houdaille, M. Ralle, M. Tyrré, M. de Nadailac, M. Mailault, M. Montel, Mme Montel, M. Marcel Droux et M. Demoule. Les uns prennent la route de La Charité, les autres celle de Parigny-les-Vaux, à la recherche des trois couleurs, bleu, blanc et rouge, qu'il faut aller chercher dans l'ordre ci-dessus dans les contrées installées à Saint-Aubin, à Murlin, à Sainte-Hélène, et à La Marche.

En attendant les concurrents, les spectateurs nombreux se sont attablés à la terrasse du Casino, où un concert est donné par le Cercle Symphonique de Fourchambault, sous la direction du maestro Champault. Concert très goûté et qui se termine par la Marseillaise, exécutée avec l'rio et vigoureusement applaudie.

NEVERS

Le concours régional de boules qui s'est disputé hier au boulo-drome du Viaduc a obtenu un vif succès

Hier, à ce lieu au boulo-drome du Viaduc, le grand concours régional annuel de la Boule Nivernaise...

Bien que Phœbus n'ait pas daigné se montrer en la circonstance, cette manifestation a été sans précédent dans les annales sportives.

Les nombreuses fêtes qui se sont déroulées à Nevers et aux environs et qui ont eu un grand nombre de visiteurs...

Sous le libre abri des platanes qui bordent le coquet chemin des Saulaies, une foule de spectateurs assista de 9 heures du matin à 7 heures du soir à toutes les péripéties des différentes épreuves...

Les chefs de quadrettes donnaient des ordres nets et précis. Puis c'est au tour d'un tireur. Alors le brouhaha de la foule cesse momentanément et on attend anxieusement le coup décisif.

Un « as » assez bedonnant, le corps penché en avant, le bras droit tendu, visé et fait décrire à sa boule une trajectoire voulue pour atteindre le but...

Alerte, malgré son âge, il se dirige vers une table où sont alignées plusieurs bouteilles de ce bon vin de la côte de Marzy...

Le Palmars

Vainqueur du championnat. — La quadrette de M. le Président de la Boule Guérinoise.

Deuxième prix. — M. « J'en ai marre », de la Société de Nevers.

Troisième prix. — M. Pizzi, de la Boule Vichyssoise.

Quatrième prix. — M. Font, de la Société de Moulins.

Après ces épreuves, les « officiels » se réunissent en un amical banquet à l'hôtel Terminus.

Nous félicitons les Boulistes Nivernais et souhaitons que l'année prochaine, leur distingué et actif président M. Favret, prépare plusieurs manifestations semblables...

Cette mesure entrera en vigueur à la date du 1er août 1925 pour les nouveaux abonnés...

La fête nautique des Dauphins Nivernais

Les Dauphins Nivernais ont obtenu hier au canal, un magnifique succès. Une foule nombreuse a regardé avec sympathie les évolutions des nageurs et nageuses.

Le service de nuit commence à 19 h. 30 et finit à 7 heures.

Par décret en date du 3 juillet 1925 la taxe de location des appareils des postes principaux à conversations taxés mis par l'Etat à la disposition des abonnés au téléphone est portée de 12 à 24 francs.

Le service de nuit commence à 19 h. 30 et finit à 7 heures.

Par décret en date du 3 juillet 1925 la taxe de location des appareils des postes principaux à conversations taxés mis par l'Etat à la disposition des abonnés au téléphone est portée de 12 à 24 francs.

Cette mesure entrera en vigueur à la date du 1er août 1925 pour les nouveaux abonnés...

Le service de nuit commence à 19 h. 30 et finit à 7 heures.

Par décret en date du 3 juillet 1925 la taxe de location des appareils des postes principaux à conversations taxés mis par l'Etat à la disposition des abonnés au téléphone est portée de 12 à 24 francs.

Cette mesure entrera en vigueur à la date du 1er août 1925 pour les nouveaux abonnés...

Le service de nuit commence à 19 h. 30 et finit à 7 heures.

Par décret en date du 3 juillet 1925 la taxe de location des appareils des postes principaux à conversations taxés mis par l'Etat à la disposition des abonnés au téléphone est portée de 12 à 24 francs.

Cette mesure entrera en vigueur à la date du 1er août 1925 pour les nouveaux abonnés...

Le service de nuit commence à 19 h. 30 et finit à 7 heures.

Par décret en date du 3 juillet 1925 la taxe de location des appareils des postes principaux à conversations taxés mis par l'Etat à la disposition des abonnés au téléphone est portée de 12 à 24 francs.

Cette mesure entrera en vigueur à la date du 1er août 1925 pour les nouveaux abonnés...

Le service de nuit commence à 19 h. 30 et finit à 7 heures.

Par décret en date du 3 juillet 1925 la taxe de location des appareils des postes principaux à conversations taxés mis par l'Etat à la disposition des abonnés au téléphone est portée de 12 à 24 francs.

Cette mesure entrera en vigueur à la date du 1er août 1925 pour les nouveaux abonnés...

Le service de nuit commence à 19 h. 30 et finit à 7 heures.

Par décret en date du 3 juillet 1925 la taxe de location des appareils des postes principaux à conversations taxés mis par l'Etat à la disposition des abonnés au téléphone est portée de 12 à 24 francs.

Les élections cantonales

Hier, ont eu lieu à Nevers les élections de ballottage. Il est à remarquer que le nombre d'abstention est encore plus fort que celui de dimanche dernier...

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Table listing candidates and their vote counts for the cantonal elections.

Voici la liste des voix obtenues par chaque candidat :

Le 6 septembre prochain courses à Tannay

Voici le programme des courses qui auront lieu sur l'hippodrome des Varennes, le dimanche 6 septembre...

14 heures. Prix de la société d'encouragement. Pour l'amélioration du cheval français de demi-sang au trot attelé...

15 heures. Prix du gouvernement de la République. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

16 heures. Epreuve régionale de la société sportive d'encouragement et de la société des courses (3e série) pour chevaux qualifiés de demi-sang...

17 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

18 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

19 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

20 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

21 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

22 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

23 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

24 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

25 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

26 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

27 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

28 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

29 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

30 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

31 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

32 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

33 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

34 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

35 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

36 heures. Prix de la ville de Tannay et au conseil général au trot monté. Pour chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus...

AVIS ESSENTIEL

MM. les Propriétaires de chevaux au trot ne prendront pas de vue que d'après les nouvelles dispositions de l'article 6 du Code...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

Dispositions Générales. Les Courses de Tannay sont régies par le Code des Courses. L'épreuve régionale de la Société Sportive d'Encouragement est, en outre, soumise au Règlement des courses pour chevaux de selle...

SAONE- & LOIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Quatre mois de prison à Marie Arnoux, 41 ans, pour coups et blessures.

Quatre mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

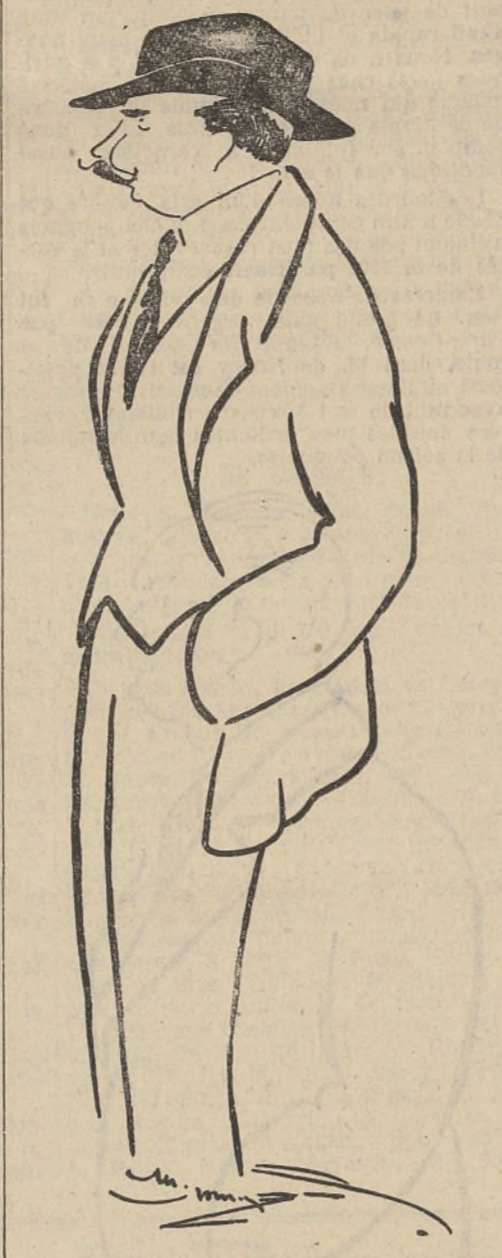
Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.

Un mois de prison à André Goudard, 20 ans, pour coups et blessures sur les personnes de sa famille.



M. TRIMAT Un « camarade » qui a l'habitude de confaçonner des vestes (Croquis de Marcel Muyard)

Trains d'excursion dans le Morvan jusqu'au lac des Settons

La Société générale des Chemins de fer économiques informe le public qu'elle mettra en marche, les 15 et 20 août et 5 septembre, un train spécial, aller et retour, entre Nevers et les Settons...

Correspondance : de Paris, arrivée 2 h. 58 ; de Moulins, arrivée, 2 h. 14.

Nevers P.-L.-M., départ, 5 h. ; rue de Paris (arrêt), 5 h. 11 ; Nevers-Ville (Moussé), 5 h. 20 ; Montjay-aux-Amognes (F.), 5 h. 44 ; Saint-Jean-aux-Amognes (F.), 5 h. 54 ; Saint-Benoit-d'Azy, 6 h. 04 ; Bona (F.), 6 h. 14 ; Saxe-Bourdon (F.), 6 h. 24 ; Saint-Sauveur, 6 h. 34 ; Crux-la-Ville (F.), 6 h. 44 ; Saint-Révérin, 6 h. 54 ; Guipy-Héry (F.), 7 h. 04 ; Corbigny, 8 h. 20 ; Corvion (F.), 8 h. 30 ; Lormes, arrivée, 9 h. 05, départ, 9 h. 07 ; Ouroux, arrivée, 9 h. 49, départ 9 h. 51 ; Montsauche, arrivée 10 h. 11, départ 10 h. 12 ; Les Settons, arrivée 10 h. 23.

RETOUR Les Settons, départ 10 h. 25 ; Montsauche, arrivée 10 h. 35, départ 10 h. 36 ; Ouroux, arrivée 10 h. 56, départ 10 h. 57 ; Lormes, arrivée 11 h. 35, départ 11 h. 37 ; Corvion (F.), départ 11 h. 41 ; Corbigny, départ 11 h. 49, départ 11 h. 49 ; Guipy-Héry, arrivée 11 h. 43 ; Saint-Révérin, 12 h. 1 ; Crux-la-Ville (F.), 12 h. 13 ; Saint-Sauveur, 12 h. 23 ; Saxe-Bourdon (F.), 12 h. 33 ; Bona (F.), 12 h. 43 ; Saint-Benoit-d'Azy, 12 h. 53 ; Saint-Jean-aux-Amognes (F.), 12 h. 59 ; Nevers-Ville (Moussé), 13 h. 11 ; rue de Paris (arrêt), 13 h. 50 ; Nevers P.-L.-M., arrivée, 14 h. 02.

Correspondance : de Paris, départ 1 h. 50 ; de Moulins, départ, 0 h. 20.

Ne seront admis dans ces trains que MM. les voyageurs munis de billets d'excursion au départ des gares de Nevers, Montjay-aux-Amognes, Saint-Jean-aux-Amognes, Saint-Benoit-d'Azy, Bona, Saxe-Bourdon, Saint-Sauveur, Crux-la-Ville, Saint-Révérin, Guipy-Héry, Corbigny, Corvion et Lormes ou de cartes de circulation de la Société rendues valables dans ce train par une autorisation spéciale.

Au retour, les excursionnistes pourront emprunter, dans les mesures des places disponibles au départ des Settons, le train régulier n° 14 pour se rendre à Montsauche, à Ouroux, à Lormes ou à Corbigny et y attendre le train d'excursion.

Séjour à Montsauche, de 17 h. 12 à 19 h. 36. Séjour à Ouroux, de 17 h. 43 à 19 h. 57. Séjour à Lormes, de 18 h. 33 à 20 h. 47. Séjour à Corbigny, de 19 h. 25 à 21 h. 22.

Tout voyageur qui, pour un motif quelconque, descendrait dans une station autre que celle indiquée sur son billet, pour y emprunter un train de service journalier, paierait le prix de sa place au tarif général, déduction faite de la valeur de son billet.

Les billets d'excursion pourront être pris à l'avance aux gares désignées ci-dessus.

La lettre (F) indique que l'arrêt du train est facultatif. En conséquence, les voyageurs désireux d'emprunter, aux gares ainsi désignées, le train d'excursion, devront prendre leurs billets 48 heures à l'avance pour que les dispositions soient prises pour l'arrêt du train à l'aller et au retour.

ALLIGNY-EN-MORVAN Succès. — Mlle Alphonsine Laroche et Mlle Marcelle Renault, élèves de l'école primaire supérieure de Saulieu, viennent de subir avec succès à Dijon les épreuves du brevet élémentaire.

CHATEAU-CHINON Arrestations. — Adrien Bertheleot, 56 ans, manœuvre, sans domicile fixe, originaire de la Côte-d'Or, a été arrêté à Montsauche et incarcéré pour défaut de carnet et vagabondage.

— Marko Bakula, 26 ans, manœuvre, sans domicile fixe, sujet serbe, a été arrêté à la gare de Montsauche pour vagabondage et défaut de carte d'identité.

Etat civil : — Etienne Renaud, charcutier, à Lormes, et Françoise Moreau ; Alcide Viudet, instituteur, et Adrienne Boulin, employée des postes, à Montsauche.

Décès. — Jean Sadorge, 49 ans, terrassier, à l'hospice.

— Non, mais antipathique. — Il vous aime tant ! — Vous êtes plus philosophe que perspicace, Magda. Féodor ne m'aime pas.

— Oh ! il n'y a sorte d'égards qu'il n'est pour vous. Il parle de sa nièce Roma sur un ton qui ne laisse aucun doute. Encore avant de partir...

— Oui, je sais : « Distrayez-la, amusez-la, empêchez-la de penser. » — C'est pour votre bien.

— La belle phrase creuse ! C'est aussi pour leur bien qu'on punit les enfants, et pour leur bien qu'on opère les blessés qui vont mourir. Oh ! que de mal on fait au nom du bien ! Allons ! Magda, voilà la conjugaison qui me gagne, vous me rendez psychologue.

Je voudrais vous rendre heureuse, mon amie... — Donnez-moi votre sécateur, tenez, je vais travailler. Seulement, nous oublions le jeune homme... — Et comme il nous a aperçus, il vient. — Je suis sûre, Magda, que vous l'avez fait exprès pour ne pas le recevoir seule, vous rendez-vous compte ?

LE CREUSOT

Un concours de bovins aura lieu au Creusot le 20 septembre prochain

Un concours d'animaux reproducteurs de la race bovine charollaise se tiendra au Creusot, le 20 septembre prochain, sous la direction de l'Office agricole départemental.

Les courses hippiques

C'est le dimanche 16 août, à 14 heures, qu'aura lieu les courses du Creusot, organisées par la Société Hippique de Saône-et-Loire et qui se tiendront sur le vaste hippodrome des Epontons.

Par sa conformation et son terrain accidenté, cet hippodrome rend particulièrement attrayants les steeple-chases et les cross-country.

Le programme comprend deux courses plates, trois courses d'obstacles, dont un steeple officieux et une course au trot.

Le pari-mutuel fonctionnera au pesage et à la pelouse.

Espérons que le beau temps favorisera cette réunion sportive qui amène chaque année, au Creusot, une affluente considérable.

SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS DU CREUSOT ET DES ENVIRONS

Le syndicat informe tous ses adhérents et ceux qui voudraient faire partie du groupement, qu'une réunion aura lieu jeudi prochain 30 courant, à 16 h. 30, salle des sociétés, à l'hôtel de ville.

LE PRIX DU PAIN

Le maire a fixé le prix du pain de consommation courante à 1 fr. 60 le kilo. Accident du travail. — Un mouleur de la fonderie d'acier, M. Jean Lauermeier, 24 ans, demeurant rue de Bourgogne, au Breuil, est tombé dans une case de sable et s'est contusionné sérieusement au bras et à la cuisse gauches.

Sporting-Club Théo-Slovaque. — Il vient de se former dans notre ville une nouvelle société sportive qui portera le nom de Sporting-Club Théo-Slovaque, dont le siège est café Busselin, rue Marceau, au Creusot.

Le club pratiquera le football association et a demandé son affiliation à la Fédération Française de football association ; le terrain de jeu est situé rue de Chanzy.

Le Sporting-Club Théo-Slovaque serait heureux de conclure dès à présent des matches avec les sociétés régionales pratiquant le ballon rond. Adresser la correspondance au secrétaire du S. C. Théo-Slovaque, café Busselin, rue Marceau, au Creusot.

Décès. — Mignardes Frocaud, rue des Pyrénées, 17 ; Camille Moreau, rue Montfleur, 8 ; Nicole Camille Puzenat, route de Saint-Sauveur ; Aimé Marimergo, avenue Saint-Sauveur ; Charles Mollat, rue Saint-Quentin, 3 ; Maurice Marie Jean Duperrier, rue Maréchal Joffre, 24 ; Serge Clément, avenue Saint-Sauveur ; Ludmila Jarouchou, rue de la Verrie, 16 ; Camille Driet, rue de la Verrie, 3 ; Robert Courtois, rue des Riaux, 23 ; Océane Courrier, rue de Decize, 40.

Décès. — Pierrette Monnot, 62 ans, rue d'Alger, 19 ; Marie-Louise Andrée Marceau, 8 mois, rue d'Epinaud, 20 ; Antoine Brunel, retraité, 75 ans, rue Maréchal-Félin, 39 ; André Marie Barthe, 1 an 1/2, rue Saint-Georges, 6 ; Jeanne Grillo, épouse Nourry, 45 ans, Hôtel-Dieu ; Jacqueline Genevois, 9 mois, rue Sainte-Eugène, 17 ; Lazaretti Carré, épouse Bréville, 49 ans, rue de la République, 10 ; Roland Henri Tillet, charcutier, 50 ans, rue de la Gare, 67 ; Odile Pauletti Depodi, 3 ans 1/2, rue du Génie, 40 ; Marie Jorland, épouse Marcellier, 71 ans, rue d'Auxon, 4 ; Louise Pain, 20 ans, Combe de Mineurs, 52.

Mariages. — Benoit Ducoux, manœuvre, et Jeanne-Marie Michot ; Batisse Martinet, garde aux usines, et Marie Camus ; Emile Joseph Leglat, électricien, et Gabrielle Hillon, couturière ; Jean Hileret, raboteur, et Lucie Puchey, couturière ; Marcel Boussegou, comptable, et Clémence Moine.

BOURGNEUF-VAL-D'OR

Abus de confiance. — Plainte a été portée pour abus de confiance, par M. Jules Rochette, marchand de cycles, qui, au mois de février dernier, avait prêté une bicyclette à un nommé Jeunhomme, qui se trouvait de passage et habitait alors Saint-Léger-sur-Dhaune. Environ un mois après, Jeunhomme fit, à Montchabot, une offre de vente de cycles, mais en juillet, ce dernier apprit que le vélo avait été abandonné dans un café d'Écuisses.

CHANGY

Trouvailles. — Il a été trouvé, au lieu dit Pont-d'Orze, un rousseau de chiens, le réclamé à la mairie.

Programme de la dernière Journée des courses hippiques de Paray-la-Nonial

Voici le programme de la dernière journée des courses hippiques fixée à dimanche prochain, 9 août.

Première course : prix de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang (au trot attelé) ; 2.000 francs offerts par la Société d'encouragement ; 1.200 fr. et 50 % des entrées au 1^{er} ; 500 francs et 30 % des entrées au 2^e ; 300 francs et 20 % des entrées au 3^e. Entrée 30 fr. Distance : 3 ans, 2.800 mètres ; 4 ans, 2.900 mètres ; 5 et 6 ans, 2.950 mètres. Les chevaux reculeront de 25 mètres par chaque somme de 1.500 francs gagnée.

Deuxième prix de la Société d'encouragement (hors série n° 4) course plate ; 4.200 francs offerts par moitié par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France et par la Société des courses de Paray-la-Nonial. 3.000 francs et les entrées au 1^{er} ; 600 fr. au second ; 300 fr. au troisième et 800 francs à l'élevéur du gagnant.

Distance : 2.600 mètres environ. Prix de la Bourbaine. — Pour chevaux de selle demi-sang ; 1.800 francs et les entrées au gagnant ; 400 francs au second ; 200 fr. au troisième, et 100 francs au 4^e. Distance : 1.200 mètres environ.

Deuxième prix de la société des Steeple-chases de France. — 3.500 francs dont 2.440 francs offerts par la Société des Steeple-chases de France ; 2.400 francs au 1^{er} ; 700 fr. au second ; 400 fr. au troisième. Cette course est réservée aux chevaux de 4 ans et au-dessus, nés en France, y ayant été élevés et n'ayant pas gagné 20.000 francs en steeple-chases de France.

Prix du gouvernement de la République. — (Au trot monté), 2.800 fr. offerts par le gouvernement de la République ; 1.800 fr. et 50 % des entrées au premier ; 600 francs et 30 % des entrées au second ; 300 francs et 20 % des entrées au 3^e ; 100 fr. au quatrième.

Troisième prix de la Société des steeple-chases de France (steeple-chase, cross-country). — 3.500 francs offerts par la société des steeple-chases de France. — 2.400 francs et les 3/5 des entrées au premier ; 700 francs et 1/5 des entrées au second ; 300 fr. et 1/5 des entrées au troisième ; 200 francs au quatrième.

Cette course est réservée aux chevaux de selle (toutes catégories), de 4, 5, 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné de courses publiques, obstacles, autres que des steeple-chases, ou des courses réservées exclusivement à des chevaux de selle.

MONTCEAU-LES-MINES

Mouvement de la population. — Premier semestre 1925 ; naissances 512 ; décès, 182 ; marriages, 112 ; soit une augmentation de 182 naissances sur les décès.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Madame Veuve PURET Née Hortense PETIT

décédée en son domicile, à Pougues-les-Bains, le 25 juillet, dans sa 86^e année, munie des Sacraments de l'Église. Ses obsèques auront lieu le lundi 27 courant, à 15 heures, heure légale, en l'église de Pougues-les-Bains.

On se réunira à la maison mortuaire. De la part de : M. et Mme Puret ; M. et Mme Emile Guenet ; M. et Mme Pastrand, ses enfants ; M. et Mme Ludovic Delavault ; M. Charles Guenet ; M. Auguste et Mme Madeleine Puyet ses petits enfants et des familles Puret, Guenet, Clément et de la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 30 courant, à 10 heures, en l'église d'Onlay, pour le repos de l'âme de

Monsieur Louis Jules de VILLECQUEYTOU De la part de ses enfants.

Un service anniversaire sera célébré le mardi 28 juillet, à 10 h. 30, heure légale, en l'église de Billy-Chevannes, pour le repos de l'âme de

Monsieur Auguste BOURRY De la part de sa veuve, de ses enfants et de toute la famille.

CHER

Suicide ou accident ?

Près du hameau de Champolay dans le canal, on découvre le cadavre d'un noyé

Herry, 26 juillet (de notre correspondant particulier). — Le cadavre d'un homme paraissant âgé de 70 ans au plus, a été retiré du canal latéral à la Loire, au hameau de « Champolay », commune d'Herry. Le corps paraissait avoir séjourné très peu de temps dans l'eau et ne portait aucune trace de blessure, les effets n'étaient pas en désordre. Dans les poches, on a trouvé une somme de 1 fr. 35 et une carte d'électeur datée de 1919, au nom de Jean-Luc Carroy. Cet homme est inconnu dans le pays. Son corps a été déposé dans les locaux de la mairie d'Herry.

BOURGES

Concours hippique de Bourges

Ainsi que nous le donnions à entendre précédemment, le concours hippique de Bourges s'annonce particulièrement brillant cette année.

C'est ainsi que, pour la seule catégorie des chevaux de classes, on nous signale déjà à l'heure actuelle les engagements de 43 chevaux de 3 ans et 52 chevaux de 4 à 6 ans, nombre qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici et affirmant la constante progression de la Société hippique du Berry.

D'autre part, les épreuves d'obstacles de plus en plus sévères et notamment l'épreuve de puissance progressive qui figure pour la première fois au programme, constituent un spectacle des plus attrayants susceptibles de satisfaire les plus difficiles et auquel le public ne saurait manquer de s'intéresser vivement.

Brevet élémentaire

Voici les résultats pour les aspirants : Présentés, 169 admissibles, 36.

Mlles : Agoué, Aléonard, Allouet, Amblard, Amblard, Archambault, Auger, Aupuy, Aurouët, Berthe, Bardelet, Beauvais, Bernard Denis, Bernard Suzanne, Bizet, Blanc, Bonneau, Bonnelle, Bourlucour, Bourry, Boyer Hélène, Irène Boyer, Brangé, Bréfort, Brossard, Brundet, Cadon, Charlon, Chastelier, Chavy, Chertier, Chavelier, Gillet, Colard, Couture, Coyné, Desjardins, Dubard, Devaux, Dubourg, Étienne, Gaillet, Godon Hélène, Godon Yvonne, Gondoux, Goussard, Guillaumin, Jacquet, Jamet, Joyeux.

Lafait, Lagier, Larazé, Laurent, Lejot, Le Lévrier, Lelong, Louis, Lucotte, Malchaire, Malinvaud, Malet, Mangui, Meunier, Louis, Meunier Raimonde, Mijon, Morin, Navet Sylvane, Nirot, Niquet, Nouvion, Orvelin.

Paris, Pasquif, Pavard, Pénard, Petit, Pigourey, Plasson, Poulin, Reme, Robbe, Robert, Marthe, Roux, Sarapin, Septhier, Thiérier, Tridon, Trouvât, Turpin Lina, Turpin Simone, Vatan, Vellat, Venat, Vilain.

Concours d'admission à l'École normale : Liste définitive par ordre de mérite

Mlles : Aurouët, Reine, Couture, Vellat, Maljet, Chevalier, Plasson, Trouvât, Vilain, Cadon, Agoué, Déthars, Robert, Pigourey, Joyeux, Brangé, Lucotte, Roux, Malicard, Larazé, Auger, Kava.

Liste supplémentaire ; Bonneau, Tridon, Gondoux, Étienne, Lelong, Turpin Simone, Goussard, Niquet, Bernard, Leist, Bonnelle, Godon Hélène, Charlon, Guillaumin, Jacques, Godon Yvonne, Vellat, Devaux, Turpin Lina, Malinvaud, Pasquif, Jamet.

ROYAL WINDSOR

Le célèbre Régénérateur de la Chevelure

Incomparable pour rendre aux cheveux gris leur couleur naturelle et pour tous les soins de la chevelure.

EN VENTE PARTOUT

ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS SUR DEMANDE

DEPOT : 28, Rue d'Enghien - PARIS (X^e)

SAINT-AMAND

Promotion. — Le capitaine Albert Moreau, chef de la Légion d'honneur, gravement blessé à la bataille de la Marne en 1914, vient d'être promu au grade supérieur.

Évasion d'un aliéné. — On nous annonce l'évasion de l'asile de Beaugregard où il était interné depuis bientôt deux mois, de Joseph Durand, 45 ans, dont le frère habite aux Grands-Villages, commune de Saint-Amand. On ignore la direction qu'il a prise.

Arrestation. — Pierre Baugrier, 30 ans, originaire d'Orléans, terrassier sans domicile, a été arrêté pour défaut de carnet. Il a été déposé au parquet et écroué.

Procès-verbal. — M. François Jamet, 48 ans, cultivateur, Bussières-Saint-Georges (Creuse), a été rencontré le 21 juillet transportant un fût de vin rouge avec un congé autorisant ce transport le 20 juillet. Procès-verbal a été dressé.

Foires et marchés de la région

BOURGES. — On cotait : froment, 120 à 122 francs ; seigle, 80 fr. ; orge, 90 à 92 fr. ; avoine grise, 85 à 88 fr. ; foin, 65 à 68 fr. ; foin, 172 francs, le tout aux 100 kilos ; canards, la paire, 25 à 35 fr. ; poulets, la paire, 25 à 40 fr. ; pigeons, la pièce, 6 à 8 fr. ; lapins domestiques, 12 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 6,50 ; beurre frais, la livre, 7,50 ; beurre de campagne, le demi-kilo, 7 à 7,25 ; miel, le demi-kilo, 3,50 à 4 fr. ; pruneaux, le litre, 2 à 2,40 ; haricots rouges, le litre, 2,50 à 3 fr. ; haricots blancs le litre, 2,50 à 3 fr. ; pommes de terre nouvelles le kilo, 1,20 ; pois, le kilo, 1,20 ; fèves, le kilo, 1,20 ; moutons, 7,50, 12 à 15 fr. ; porcs, 8 à 12 fr. ; veau, 10 à 12 fr. le kilo ; moutons, 2,80 le demi-kilo ; veaux, 2,80 à 3,55 le demi-kilo ; porcs, 3,30 à 3,60 le demi-kilo.

CHALON-SUR-SAONE. — On cotait : haricots verts, 0,80 à 1,30 le kilo ; haricots blancs secs, valaient 2,50 le kilo ; pommes de terre hâtives, 0,60 à 0,75 le kilo ; carottes, 0,30 le paquet ; tomates, 1 fr. la livre ; beurre, 5,50 à 6,50 la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine ; poulets morts, 8 fr. la livre ; pommes de terre nouvelles, 50 fr. les 100 kilos.

CHATILLON-COLIGNY. — On cotait : pommes de terre, le kilo 0,70 à 1 fr. ; fromages, la pièce 2,50 à 3 fr. ; œufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr. ; poulets, la paire 35 à 50 fr. ; canards, 25 à 35 ; oies, 40 à 45 ; lapins, 12 à 25 ; beurre, la livre 6 à 6,25.

MOULINS-ENGLIBERT. — On cotait : poulets, 28 à 30 fr. la paire ; poules, 15 à 16 fr. la pièce ; canardons, 29 à 30 francs la paire ; œufs, 50 la douzaine ; bœufs, 14 à 15 fr. le kilo ; fromages du pays, 1 fr. la pièce ; haricots verts, 0,90 à 1 fr. la livre ; choux-fleurs, 1,50 à 2 francs pièce ; choux-pommes, de 0,75 à 1 fr. la pièce ; artichaut, 0,40 à 0,60 pièce ; pommes de terre nouvelles, 1 franc le kilo.

SOUIGNY. — On cotait : oies, 40 à 50 fr. la paire ; poulets, 25 à 35 fr. la paire ; canards, 30 à 35 fr. la paire ; pigeons, 12 à 15 fr. la pièce ; beurre, 11 fr. le kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 0,90 pièce ; haricots, 1,50 le kilo ; pommes de terre nouvelles, 1,20 le kilo ; choux-fleurs, 3 à 4 fr. la pièce ; artichauts, 1 fr. la pièce.

SANCERRE. — On cotait : poulets, 24 à 32 fr. la paire ; lapins, 14 à 18 fr. la pièce ; oies, 13 à 14 fr. le kilo ; œufs, 5,50 à 6 fr. la douzaine ; fromages, 6 à 7,30 la douzaine.

TONNERRE. — On cotait : bœuf, le kilo, 9,50 ; veau, le kilo, 10,50 ; mouton, le kilo, 10,25 ; porc, le kilo, 10,50 ; lapin, le kilo, 9,50 ; poulets de grain, la paire, 24 fr. ; canards, la paire, 19 fr. ; pigeons, 12 à 15 fr. la pièce ; le kilo, 8 fr. ; fromages, la pièce, de 2 à 3,25 ; œufs, la douzaine, 5,50 ; pommes de terre, le kilo, 1 fr. ; oignons, la botte, 0,25 ; carottes, le kilo, 1 fr. ; navets, la botte, 0,25 ; choux, la pièce, 1 fr. ; choux-fleurs, le kilo, 1,50 ; artichauts, la pièce, 0,75 ; haricots verts, le kilo, 2,50 ; haricots secs, le kilo, 1,70.

TRAMAYES. — On cotait : beurre, 5 à 5,25 la livre ; œufs, 5 à 5,25 la douzaine ; poulets, 12 à 18 fr. la pièce ; poules, 15 à 18 fr. ; canards, 10 à 13 fr. ; lapins, 3,25 à 3,50 la livre.

LES CONCERTS DE T. S. F.

Programme d'aujourd'hui 27 juillet :

RADIO-PARIS

À 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris ; 1^o Abscheep der Gladiatoren, marche (Flankenburg) ; 2^o Les trois roses, valse (Jean Battie) ; 3^o Romance, solo de violon (d'Ambrósio) ; 4^o Garottin Gitano (V. L. Seret) ; 5^o Les Adalises, suite orientale (F. Schubert) ; 6^o Bourrée, solo de violoncelle (Haendel) ; 7^o Canzone Vesuviana (Cine Mancuoli) ; 8^o Titin, sélection (Calabi) ; 9^o Rondino, solo de violon (Beethoven-Kreisler) ; 10^o Anonima, intermezzo (V. Grey-Salabert) ; 11^o Resarc, Habanera (Dick Steie) ; 12^o Romance, solo de violoncelle (Hummel) ; 13^o Sérénade à Concha (Ch. Birlanadier) ; 14^o Grand air trié (Massenet-Bavay) ; 15^o Grand air trié (Massenet-Bavay).

À 16 h. 45, radio-concert organisé par l'Association des Radio-Amateurs Français, avec le concours de Mlle Berthe de Cressac, cantatrice Henri Foyard, et Marcel Denis ; 1^o Marche militaire (Schubert) ; 2^o Romance, solennelle (Rossini) ; 3^o Grand air de Manon (Massenet) ; Mlle Berthe de Cressac ; 4^o Romançol de Tannhäuser (Wagner) ; 5^o Jean Sébastien Bach, par M. Maurice Landeau ; 6^o Aria (Bach) ; 7^o Air de Louise (Charpentier) chanté Mlle Berthe de Cressac ; 8^o Chant russe (Lalo) ; 9^o Un des plus jolis contes, par M. Maurice Landeau ; 10^o Andante et Presto (Haydn).

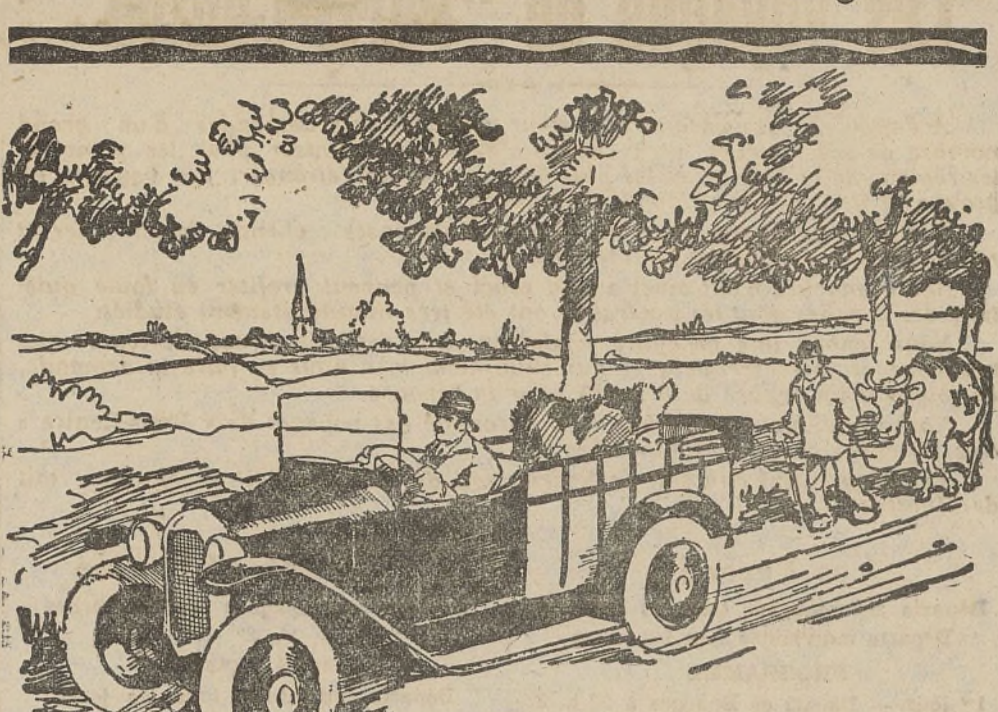
À 20 h. 15, le lundi de l'œuvre, radio-communication médicale ; l'état actuel de la chirurgie. Air de Louise, chanté par M. le docteur Gout ; causerie par le docteur L. Babonneix, médecin de l'hôpital de La Charité, sur « Quelques conseils pour lutter contre la coqueluche » ; « Conseils aux abonnés du téléphone » par M. Emil Slopian, président de l'Association Nationale des abonnés au téléphone.

À 20 h. 45, radio-concert ; festival de musique tchécoslovaque, avec le concours de Mme Anna Kermer, cantatrice, causerie de M. Ousky-Vy Slopian, président de l'Association tchécoslovaque de Paris ; Interview de M. A. Bilek, artiste peintre de Prague ; 1^o Quator à cordes (K. B. Tirk) ; 2^o Chansons populaires, chant : Mme Anna Kermer ; 3^o Improvisata (L. Prochazka), violoncelle, chanté par M. le docteur Gout ; 4^o Noverre, flûte ; 5^o Dragon, 5^o Mélodie, chanté Mme Anna Kermer ; 6^o Humoresque (Dvorak), violon, M. André Proffitt ; 7^o Klavirni Kvintet (Josef Suk).

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

À 20 h. 50, chronique scientifique ; « Conseils pratiques aux amateurs de photographes » par M. Pierre Petit, photographe d'art, « Les abellés : la récolte dorée », par M. Roger Gauthier, professeur à l'école d'apiculture de Paris.

À 21 heures, radio-concert donné avec le concours de Mmes Margite Letessier, violoniste ; Yvonne Zguites, cantatrice ; Marthe Brancley, pianiste, M. Qué-en, de l'Institut musical professionnel, Lucien de Gerler, humoriste. Programme : 1^o Contemplation (Vivini) ; Me-



Aux Agriculteurs Propriétaires d'une Voiture neuve

Prenez garde aux premiers 1.500 Kilomètres !

Pour intensifier le rendement de votre exploitation, vous avez acheté une voiture. Quelle que soit la marque de ce véhicule, son achat représente pour vous un capital important et vous en attendez de bons et longs services.

Avez-vous songé aux dangers que comportent pour votre moteur les premiers 1.500 Kilomètres ?

Malgré les soins et la précision apportés à la construction et à la mise au point de votre machine, il serait peu sage de lui faire donner immédiatement son maximum de puissance. Car, dans tout moteur neuf, les surfaces en contact doivent d'abord « se faire », c'est-à-dire s'ajuster intimement les unes aux autres par un rodage réciproque.

Donc, suivez les indications du constructeur : roulez doucement pendant les premiers 1.500 Kilomètres.

Une autre question qui, toujours capitale pour une voiture, prend une importance toute particulière lors de sa mise en service, est celle du graissage. En effet, pendant la période de rodage, l'action protectrice de la pellicule d'huile sera plus importante que jamais ; seule, elle empêchera l'usure prématurée des organes, usure qui serait une source de défauts chroniques de fonctionnement et d'ennuis perpétuels pour l'avenir.

Avec le type de « Gargoylle Mobiloil » indiqué pour votre voiture sur notre « Tableau de Graissage », affiché chez tous les garagistes, vous aurez en tout temps une garantie absolue de rendement satisfaisant, de sécurité de marche et de longue durée en service.

GARGOYLE Mobiloil. Si vous possédez une Citroën, une Ford ou une Renault, demandez-nous notre brochure spéciale... Consultez notre Tableau de Graissage.

Vacuum Oil Company SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE 34, Rue du Louvre - PARIS

APOLLO. Le seul rasoir efficace pour barbe forte. SE REPASSE indéfiniment.

TOUR HEFFEL. Radio-concert du lundi 27 juillet de 18 h. 15 à 19 h. 15, avec le concours de Mlle José Heylaertz, violoniste, premier prix de l'école supérieure de musique, André Segard, pianiste, prix de Conservatoire et de M. Charlon, baryton.

VICHY à 6 heures de Paris ETABLISSEMENT THERMAL (Trois classes) Casino - Golf - Tennis - Courses

Papier à cigarettes ABADIE fort comme la soie

Précaution indispensable. Le succès toujours croissant de la poudre Louis Legras a suscité bien des imitations.

L'ANNUAIRE DE LA NIEVRE ÉDITION COMPLÈTE Plus de 80.000 adresses - 800 pages

dans mon portefeuille quand je ne suis pas en tenue. C'est aussi un fléché. Le voici :

— Elle paraît bosselée.

— Je crois bien ! Après la prise de Kronitz, l'Empereur, quoique blessé a voulu remettre lui-même cette distinction à quelques-uns d'entre nous ; je l'ai placée sous ma capote... suspendue à gauche...

— Vous êtes ému... ne racontez pas si cela vous coûte...

— Non au contraire. Cette médaille m'a servi la vie dans une circonstance que je voudrais oublier ; de plus elle me rappelle un serment...

— De quoi ?

— Non d'honneur, j'ai juré de ne plus prendre de boisson alcoolisée après une victoire.

— Quel vilain défaut, en effet !

— Donc, j'avais bu et j'étais tout ahuri entré de victoire. Nous étions dans un vieux château, on pillait, on tuait, on incendiait. Un malheureux Kouranien, blessé, à demi-enfoui sous les débris, a tiré sur moi. Sa balle a ricoché en frappant la médaille ; voilà le miracle.

— Mon oncle Fédor, à lui-même son frère, une pièce d'or qui porte toujours, une étoile noire en émail est gravée dessus.

— Que dites-vous ? Il porte l'insigne de cette secte secrète et impie ? Oh ! si vous saviez quel horrible serment font les affidés !

— On se trompe. Mon oncle m'a expliqué le but uniquement fraternel des Compagnons de l'Étoile-Noire. L'injustice s'est armée contre eux, et c'est justement la persécution qui les relève.

— Gardez vos illusions. Seulement, voulez-vous que je vous lise un passage du journal d'Arétow ?

— Lisez.

« Sa Majesté l'Empereur a rejeté le pouvoir en grèce de deux sergents kouranien pris en flagrant délit de propagande pour la société de l'Étoile-Noire. Ils avaient planté des brochures révolutionnaires au

« Le conseil de guerre les ayant condamnés à mort, ils ont essayé de fuir la justice impériale sans y parvenir. Ils seront dégradés et exécutés demain, au camp de Nordeck. »

Roma soupira sans répondre, Mme de Riffemont lui prit le bras :

— Allons, venez, le thé sera couleur café à force d'être noir, et mieux vaut ne pas rester sous l'impression des choses tristes dont vous parlez...

— Alors, ils rentrèrent, suivis des feuilles mortes que traînait sur le sable la robe blanche et la robe noire des deux femmes.

L'automobile volait sur la route de Clermont à Paris. Elle accomplissait du 80 à l'heure. C'était fou.

Le comte Georges Iraschko se grisait de vitesse, d'air, de vent.

Les villages passaient comme dans un cinématographe. Les cris des paysans, les malédictions des pétons se perdaient dans la poussière soulevée, épanche sur les champs où la charrue traçait les sillons pour recevoir les semences, où les corbeaux arrivés à leur saison habituelle, volaient lourds, énormes, en troupe bruyante.

— Qu'importait au jeune homme ? Il courait rejoindre celle dont la pensée ne pouvait le quitter.

À présent, le parc de Châtelnay était désert. Les grands arbres dépouillés semblaient s'élever sous le ciel nu. Le 15 octobre avait vu fuir le dernier kouranien.

Les

Les voyages de "Paris-Centre"

A l'approche des vacances, et pour répondre aux demandes d'un grand nombre de ses lecteurs, Paris-Centre a décidé d'organiser pour les principales régions de la France, et les plus beaux sites de l'étranger, des voyages en groupe et des voyages individuels à forfait.

Les prix établis comprennent toutes les dépenses : chemin de fer (aller et retour), hôtel, excursions, guides, etc.

Nos voyageurs n'ont ainsi aucun souci et peuvent profiter en toute quiétude des voyages dont les itinéraires ont été très minutieusement étudiés.

Nous tenons une brochure explicative à la disposition des lecteurs que nos voyages intéresseraient et qui voudraient bien nous en faire la demande, en joignant un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

Nous publions aujourd'hui le programme des voyages de « Paris-Centre » aux Pyrénées et en Dauphiné-Savoie.

Les départs ont lieu soit de Nevers, soit de Bourges, soit de Moulins, soit de Montluçon.

Les Pyrénées

Départs accompagnés tous les samedis
Départs individuels tous les jours

PROGRAMME

1^{er} jour. — Départ de Bourges à 22 h. 22. Départ de Nevers à 20 h. 50. Départ de Moulins à 18 h. 50. Départ de Montluçon à 21 h.

2^e jour. — Arrivée à Toulouse le matin, visite de la ville en voiture, déjeuner, après-midi trajet Toulouse-Lourdes, dîner et coucher à Lourdes.

3^e jour. — Séjour à Lourdes, matin visite de la ville à pied, déjeuner, après-midi excursion en funiculaire au Pic du Jer, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

4^e jour. — Séjour à Lourdes, excursion en auto-car à Gavarnie. Déjeuner à Gavarnie et promenade à pied au pont de neige, dîner et coucher à Lourdes.

5^e jour. — Séjour à Lourdes, matin excursion en auto-car aux Grottes de Betharram, visite des Grottes et retour à Lourdes pour déjeuner, après-midi excursion en auto-car à Gauderets, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

6^e jour. — Trajet Lourdes-Pau, matin visite de Pau et du château. Déjeuner et départ ; dîner en cours de route.

7^e jour. — Arrivée à Moulins le matin.

Prix de ce voyage, comprenant : le chemin de fer aller et retour de Moulins à Moulins, séjour dans de très bons hôtels, 3 repas (boisson et service compris), excursions en auto-cars, voiture, funiculaire, tous les pourboires et toutes les taxes, trajet en voiture de la gare à l'hôtel et vice-versa.

Prix de Bourges à Bourges : 1^{er} 715 fr. ; 2^e 600 fr. ; 3^e 475 fr.

Prix de Nevers à Nevers : 1^{er} 750 fr. ; 2^e 625 fr. ; 3^e 475 fr.

Prix de Moulins à Moulins : 1^{er} 700 fr. ; 2^e 585 fr. ; 3^e 470 fr.

Prix de Montluçon à Montluçon : 1^{er} 650 fr. ; 2^e 565 fr. ; 3^e 450 fr.

Prolongation d'excursion

6^e jour. — A 14 heures, départ pour Bayonne, visite de la ville, départ pour Biarritz où l'on arrive pour dîner et coucher.

7^e jour. — Séjour à Biarritz, promenade sur la plage ; le rocher de la Vierge, la côte des Basques, le Casino, etc. Après-midi libre. Dîner et coucher à Biarritz.

8^e jour. — Matin départ pour Bordeaux, départ à Bordeaux, après-midi visite de la ville en voiture, dîner, distribution des billets de retour, faculté de prolongation ou d'arrêt en cours de route.

9^e jour. — Arrivée à Bourges, à Nevers, à Moulins ou à Montluçon.

Prix de cette prolongation comprenant également tous les frais et guide accompagnateur :

1^{er} cl., 150 fr. ; 2^e cl., 135 fr. ; 3^e cl., 125 fr.

Le Dauphiné Savoie

Départs accompagnés les dimanches
Départs individuels tous les jours

PROGRAMME

1^{er} jour. — Départ de Bourges à 6 h. Départ de Nevers à 7 h. 45. Départ de Moulins à 10 h. Départ de Montluçon à 6 h. 57.

Déjeuner à Saint-Germain-des-Fossés. Arrivée à Lyon à 15 heures. Départ de Lyon à 17 h. 05. Dîner et coucher à Lyon ou Grenoble.

2^e jour. — Séjour à Grenoble, visite de la ville, déjeuner, après-midi excursion en auto-car à La Mure, retour par les Lacs de Lafrey. Dîner et coucher à Grenoble.

3^e jour. — Séjour à Grenoble, visite de l'Exposition de la Houille blanche et du Tourisme. Déjeuner à 11 heures, après-midi trajet Grenoble-Anney en auto-car par le Sappey et le col de Porte. Visite du couvent de la Grande Chartreuse, dîner et coucher à Anney.

4^e jour. — Séjour à Anney, matin visite de la ville et tour du lac en bateau, après-midi excursion aux Gorges du Fier, visite des Gorges et du château de Montrétier. Dîner et coucher à Anney.

5^e jour. — Matin trajet Anney-Chamonix en auto-car par le col des Aravis, arrivée à Chamonix pour déjeuner. Après-midi excursion au glacier des Bossons, traversée du glacier avec guide, retour par la cascade du Dard. Dîner et coucher à Chamonix.

6^e jour. — Séjour à Chamonix, matin excursion en chemin de fer à crémaille à Montanvers, traversée de la mer de Glace. Dîner et coucher à Chamonix.

7^e jour. — Séjour à Chamonix, journée libre. Dîner et coucher à Aix-les-Bains.

8^e jour. — Matin, séjour à Aix-les-Bains excursion en barque sur le lac du Bourget, visite de l'Abbaye d'Hautecombe, déjeuner, après-midi, départ. Dîner en W-R.

9^e jour. — Arrivée. Fin du voyage.

Prix de ce voyage comprenant : chemin de fer aller et retour, séjour dans de très bons hôtels, 3 repas (boisson et service compris), excursions en auto-car funiculaires tous les pourboires et toutes les taxes, trajet en voiture de la gare à l'hôtel et vice-versa :

Prix de Nevers à Nevers, 1^{er} 990 ; 2^e 830 ; 3^e 690.

Prix de Montluçon à Montluçon, 1^{er} 990 ; 2^e 830 ; 3^e 690.

Prix de Moulins à Moulins, 1^{er} 970 ; 2^e 820 ; 3^e 685.

Prix de Bourges à Bourges, 1^{er} 1.000 ; 2^e 845 ; 3^e 700.



Une bonne habitude

Tout le monde boit des **Lithinés du D'Gustin**

Parce qu'ils améliorent la santé
Parce qu'ils préviennent la maladie
Parce qu'ils dissolvent l'acide urique
Parce qu'ils favorisent la digestion
Parce qu'ils sont agréables au goût
Parce qu'ils ne troublent pas le vin
Parce qu'ils sont à la portée de tous

Les Lithinés du Docteur Gustin se vendent que dans les pharmacies.

ECHELLES A COULISSES

Escabeaux Echelles simples et doubles

H. LALOUETTE, fabricant

USINES ET MAGASINS DIJON

9, rue Général Fauconnet

TRIPLE-SEC FUCHET

Exquise liqueur Digestive à base d'Oranges

FUCHET FILS AINE

Distillateur DORNECY

Maison AUBERT

FABRICANT DE CORDAGES

Rue des Récollets, à Nevers

EST TRANSFERÉE PORTE DE PARIS NEVERS

CHAUFFEURS pour camionnage et voitures à volonté. S'adresser à M. CARPE, transporteurs automobiles, à Moulins-Engilbert (Nièvre). 27.230

CHARENTER, sérieux, pour bois de chauffage et de mines, connaissant aussi les grumes. Bons salaires logé et chauffé. S'adresser à M. LAIRE, scierie, à Saint-Paul (Aube). 27.232

OUVRIERS FORGERONS pour fabrication d'instruments agricoles. M. Abel RENARD, à Auxerre (Yonne). 27.057

JEUNE HOMME de 17 à 18 ans, pour la culture, à toutes mains. M. Louis MARILLIER, au Bourg de Varennes-les-Nevers, par Nevers. 27.224

JEUNES GENS actifs et se présentant bien, pour représentation particulièrement dans Loiret et département limitrophes, pour Société Importante. Situation d'avenir et de rapport. Ecrire L. Publicité BEAU-CHET, place du Martroi, Orleans (Loiret). 27.223

GARÇON D'OFFICE de 20 à 30 ans, de suite. GRAND CAFE, à Nevers. 26.855

REPRESENTANTS demi-gros et bon détail, demandés par maison du Havre. Importation rums, vins et liqueur. Ecrire avec références « IMPORDIR », Agence Havas, Havre. 27.247

VOYAGEUR à la commission désirant s'adjoindre article manufacture de casquette. M. A. GOMMET, 2, rue de Senlis, Meaux (S.-et-M.). 27.207

ON OFFRE **CHEF MAÇON** désire emploi stable dans bonne entreprise. Peut fournir références. S'adresser GAUCHER, à St-Georges (Yonne). 27.168

GENS DE MAISON **ON DEMANDE** **GUISNIERE**, pour hôtel de la région. Bureau du journal. 27.231

CHAUFFEUR habile et prudent, et une **FEMME DE CHAMBRE** mariés ou séparément, avec bonnes références. Comte de LASTIC, Villa des Brosses, à Bellervives (Allier), près Vichy. 27.202

GARDE-CHASSE offrant sérieuses références. Ecrire renseignements nécessaires. Bureau du journal. 27.008

MENAGE valet - cuisinière, pour le 1^{er} août, pour campagne environs Auxerre. Service Jeux, maîtres, 2^e bébé, avec nourriture et ménage chauffeur-femme de chambre, références exigées. Ecrire M. GUILLIET, Roz-Avel, Dinard (I.-et-V.). 27.062

MENAGE, mari service de maison et jardinage, femme cuisine et basse-cour. Bonnes références exigées. Ecrire M. BRASSEUR, à Lury-Lévy (Allier). 27.173

Divers Société de Transports en Commun demande : Receveurs (libérés service militaire, âgés moins de 40 ans). Se présenter ou écrire pour renseignements : 118 rue du Mont-Cenis, Paris 18^e. 27.248

ON DEMANDE **UN ANE**, avec ou sans sa voiture. Faire offre à M. de FELLIGNON, château de Limon, par Saint-Benin-d'Azay (Nièvre). 27.158

ON DEMANDE **COMMANDITAIRE** 40 à 60.000 francs, pour extension commerce. Bureau du journal. 27.107

Manufacture ACCORDEONS Napoléons, Stradella, Vercelli, Saint-Jean-Croix et Tyroliens. CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATIS TABEZEN, 45, passage des Lilas LES LILAS (Seine)

Réparations d'Automobiles et de MOTEURS de TOUTES MARQUES et tous systèmes **SOUDEUR AUTOGENE** Travail soigné - Exécution rapide **J. LANGERON** mécanicien spécialiste 2, rue de Farigny, NEVERS

A DE POUR ECHÉANCES A Commerçants et Industriels ayant réter. banque Ch. SAMSON, 51, rue du Rocher, Paris.

ON DEMANDE pour succursale aux environs de Nevers **Bon Gérant** muni de sérieuses références et cautionnement. Ecrire à la Direction de la **RUCHE MODERNE** rue Coulommiers, TROYES (Aube). Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers Le Gérant JUYE

FABRIQUE SPECIALE DE PALETOTS DE CHEVRES SUISSES **Prévost - Maréchal** FOURREURS-SPECIALISTE 12, Rue La-Fayette, NEVERS - Téléphone 1-42 Gardes, Réparations et Transformations pendant la saison d'été Installation spéciale pour la conservation des Fourrures



N a longtemps vanté le teint chaud et ambré des femmes d'Orient, mais y a-t-il rien de plus séduisant qu'une jolie peau rose et satinée?...
Femmes soucieuses de conserver et de protéger la beauté de votre teint, sans avoir recours à des artifices, un moyen unique s'offre à vous :

LE SAVON ERASMIC

Il est le Savon de Toilette par excellence et très recommandé par le Corps médical, car il est garanti absolument pur. Il est tout particulièrement le Savon des peaux délicates ; il nettoie et soigne admirablement l'épiderme qu'il débarrasse de toutes ses impuretés et défectuosités et donne au teint une éblouissante fraîcheur.

L'emploi du Savon ERASMIC est le régime indispensable à la peau, son effet bienfaisant, contrairement à tant d'autres savons, est de longue durée puisqu'il purifie et fortifie les tissus, leur donnant une éternelle jeunesse.

Madame, dès aujourd'hui, essayez le Savon de Beauté ERASMIC et il deviendra aussitôt votre AMI...

Nous vous conseillons aussi la Crème et la Poudre de Beauté ERASMIC, qui sont l'heureux complément de notre Savon de Beauté. L'emploi journalier de ces trois produits spécialement combinés assurera la BEAUTÉ de votre visage.

Savon Erasmic : 2 fr. le pain. — Crème Erasmic : 5 fr. 60 le pot. Poudre Erasmic : 6 fr. 70 la boîte.

"ERASMIC"

OFFRE SPECIALE

Tout acheteur de ce savon (SAVON ERASMIC POUR LA BEAUTÉ), à partir d'aujourd'hui jusqu'à l'ASSOMPTION recevra de son fournisseur un échantillon gratis d'un des produits suivants :

Pâte Dentifrice "ERASMIC". — Savon Barbe "ERASMIC" ou Savon "ERASMIC" Bijou pour la BEAUTÉ.

Adressez-vous aux Maisons exposant cette offre en vitrine, et profitez-en !... Usines et Bureaux : 129, rue Victor-Hugo, LEVALLOIS-PERRET (Seine.)

TRES SPORT

Sommaire « TRES-SPORT » du 1^{er} août 1925

La voiture Renault du record des 24 heures.

L'art et la force.

L'emploi d'une bicyclette à moteur.

Fabrication d'un moteur d'avion Lorraine-Dietrich.

La suralimentations des voitures automobiles, par Charles Faroux.

Sachez graisser votre voiture, par M. Gallot.

Ce que le touriste doit savoir.

Les distractions sur la plage, par le professeur Villeplon.

Mon entraînement aux poids, par Rigoulot.

Ma conception du combat, par Jack Dempsey.

Diverses méthodes de nage, par le professeur Villeplon.

Femina

Sommaire « FEMINA » du 1^{er} août 1925

Ce numéro-ci rend compte d'une série de fêtes brillantes, les plus marquantes de la grande saison parisienne : la tradition veut que dans la première quinzaine de juillet, cette saison s'arrête. Faisons comme elle et faisons un coup d'œil en arrière sur les événements mondains qui ont marqué cette période. Le passé n'est jamais tout à fait le passé », a écrit Henry Batallie. Vous vous en apercevrez en feuilletant ce numéro, qui fait revivre quelques semaines écoulées. Mais nous ne nous en tenons pas là et notre regard se porte aussi en avant. C'est ainsi que, déjà, nous avons découvert, dans une leur d'âme, les fruits impérieux de la mode d'automne. Nous vous invitons à les contempler.

Officiers Ministériels

Etats de M^r CHEMOT, huissier à Saint-Amand.

Vente aux enchères publiques Par suite de faillite

En vertu d'une ordonnance de M. Magné, juge commissaire de la faillite de la Société en nom collectif Coquelain, Prudhomme et Goutaland, de St-Maurice (Seine).

Le lundi 3 août 1925, à 14 heures, à Saint-Amand, place Carrée.

Une voiture AUTOMOBILE Théophile SCHNEIDER, conduite intérieure, 11 CV., avec accessoires en bon état de marche. Au comptant, 15 % en sus. 27.226

Locations

ON OFFRE PROPRIETE de 15 hectares environ, dont un hectare en vigne, très bien comme terre, placement et logement, à louer en métayage, pour entrer en jouissance le 11 novembre 1925. Bureau du journal. 27.220

CHASSE - Chasse ou action de chasse, plaine et bois. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 26.925

Ventes

CONDUITE INTERIEURE Ford, carrosserie française, état de neuf, visible garage de la Nièvre, rue Félix-Faure, Nevers. M. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 26.924

BOUVIERS, célibataires ou mariés, bons gages, logement et jardin pour famille. S'ad. à M. René COURTIER, ferme de Fescheux, à Gesvres-le-Chapitre, par Saint-Souplet (S.-et-M.). 27.064

Agents d'Affaires

A céder dans quelques mois BON FONDS D'HOTEL-RESTAURANT ET CAFE

voyageurs, long ball, loyer peu centre du pays, chambres pour élevés. Affaire sérieuse. Ecrire DARCES, huissier à Courson-les-Carrières (Yonne). 27.093

Personnel

ON DELEANDE

2 LOCOMOBILES Brouhot, force 6 chevaux ; 1 LOCOMOBILE Merlin, force 7 chevaux ; 3 BATTEUSES Merlin, à bié ; 1 BATTEUSE Merlin, à grainés. Le tout en bon état de marche. A vendre en bloc ou en détail, à de très bonnes conditions. S'ad. à M. F. CHAPEAU, entrepreneur de battage, à Léré, (Cher). 27.252

DE DION 12 HP, landaulet moderne, roue amovible, housse lecalemite, 12.000 fr. BÉNAMIN, démarrage éclairage électrique, état neuf. MANIQUET, 19, r. Commerce Tél. 542. Nevers. 27.148

FERME-LAITERIE

près Paris, comprenant 17 vaches à lait, 1 taureau, 2 chevaux et tout le matériel. En location, 18 hectares pré et culture. Pour visiter et traiter, écrire à M. LAGELIN, 58, rue des Pelleties-Eouries, Paris (X^e arr.). 27.246

Maux de Jambes

Maladies de la Peau

soulagement immédiat et guérison rapide sans cesser le travail, par l'**Eau Précieuse**

DEPENSIER RADICALE POUR LES Ulcères Variqueux Plaies des Jambes Varices - Hémorroïdes Sczémas - Dartres, etc.

Demandez les Brochures envoyées gratis et franco. Envoi franco d'un flacon Eau Précieuse contre mandat de 7 fr. adressé à M. J. REYARD, docteur en pharmacie, exploitateur des Houillères de Paris, 2, Rue Gauthier, Paris. EN VENTE DANS TOUTES PHARMACIES.

DELAHAYE 10-12-15-18 CV Garage de la Nièvre La vieille Marque française. Universellement réputée 6, rue Félix-Faure, NEVERS

Fournitures pour Usines APPAREILLAGE ELECTRIQUE Câbles, Fils isolants, Moulures, Moteurs et Dynamos **COURROIES** en balata, coton, cuir et poil de chameau Garnitures de Presse-Etoupes en amiante, Chanvre, coton et caoutchouc **HUILES & GRAISSES** pour décolletage Transmissions et Moteur Organes de Transmission Arbres, Bagues, Manchons, Paliers, Poulies bois et fer **Petit Outillage** Alésotrs, Filières, Fraises, Taraus **J. TROTOUX, NEVERS** 2, Place de la Foire Registre du commerce : PARIS 9.574 ; NEVERS 168 A-2

Garage Alfred DECELLE 23, rue Saint-Benin (300 m. de la gare), NEVERS LOCATIONS - REPARATIONS - ECOLE DE CHAUFFEURS AGENCE DES AUTOMOBILES Téléphone 4-35 **ROLLAND-PILAIN**



« Répétez - la que j'en prends pas du Quinium Labarraque. »

L'usage du Quinium Labarraque à la dose d'un verre à liqueur après chaque repas, suffit pour rétablir, en peu de temps, les forces des malades les plus épuisés, et pour guérir sûrement et sans secousses les maladies de langueur et d'anémie les plus anciennes et les plus rebelles à tout autre remède. Les fièvres les plus tenaces disparaissent rapidement devant cet héroïque médicament. Aussi, les personnes faibles, débilitées par les maladies, le travail ou les excès ; les adultes fatigués par une croissance trop rapide ; les jeunes filles qui ont de la peine à se former ou à se développer ; les dames qui relèvent de couches ; les vieillards affaiblis par l'âge ; les anémiques, les surmenés doivent prendre du vin de Quinium Labarraque. Il est tout particulièrement recommandé aux convalescents. On trouve le Quinium Labarraque dans toutes les pharmacies ; la 1/2 bouteille : 8 fr. 50 ; la bouteille : 14 francs. D'AN général : Maison FRERE 19 rue Jacob Paris